

S LE SERVITEUR d'Amiens

N° 6 HIVER 2020/21 Gratuit

Dossier: L'hérésie et l'empire antichrétien de Mahomet Une œuvre sacerdotale Une fois encore



CHAPELLE SAINT VINCENT-DE-PAUL



- CHAPELLE: 54 ter rue Jules Barni, 80000 Amiens
- MESSES : Dimanche à 8h30 et 10h00 Mercredi, samedi et deux vendredi par mois à 18h30

CATÉCHISMES, CONFESSIONS: voir la feuille d'annonces Abbé Gabin HACHETTE, desservant — Tél: 07 69 18 93 19

PRIEURÉ: Prieuré de la Ste-Croix, 50 rue de la Gare, 59170 Croix
 Tél: 03 20 89 95 22 — Courriel: 59p.croix@fsspx.fr

Abbé Benoît ESPINASSE, prieur

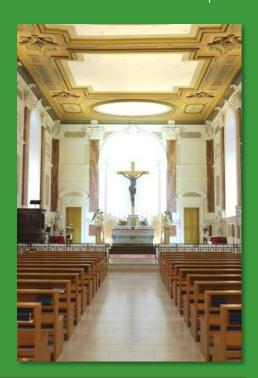
► LE GRAND SÉMINAIRE D'AMIENS

Au XVIII^e siècle, les séminaires ont pris une si grande importance dans la vie du clergé que la vieille maison de la rue Saint-Denis ne suffit plus à la formation des futurs prêtres du diocèse d'Amiens. Un terrain est acheté dans le faubourg de Noyon. Le 16 février 1736, Mgr de la Motte, évêque d'Amiens (1733-1774), pose la première pierre du Grand Séminaire ceint d'un vaste parc. Les bâtiments sont destinés à accueillir 120 jeunes gens dont la formation est confiée aux lazaristes. En décembre 1906, suite à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, séminaristes et professeurs sont expulsés. L'armée occupera ces lieux prestigieux jusqu'en 1995, avant qu'y soit aménagé une résidence privée. La chapelle est officiellement inscrite « Monuments historiques ».

► LA CHAPELLE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Suite au concile Vatican II (1962-1965) ont été appliquées dans l'Eglise de nombreuses modifications du dogme et de la liturgie menant à l'abandon progressif de la foi. Mis en demeure de réagir, des catholiques picards se réunirent et firent appel aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X. Dès 1978 des messes furent célébrées dans un salon particulier, puis à partir de 1985, rue Daire, à la chapelle du Bon Pasteur. Les fidèles se retrouvèrent en 2007 sans lieu de culte, le prêt des bâtiments par le conseil départemental ayant pris fin . Durant plus de deux ans la messe fut dite à « Notre-Dame des Vents », c'est-à-dire dehors dans la rue, tous les dimanches. Cette ténacité fut récompensée par la Providence.

En 2012, la Fraternité Saint-Pie X acquiert et restaure la chapelle Saint-Vincentde-Paul, qui fut jadis celle du Grand Séminaire d'Amiens. Depuis 2015, la sainte messe y est à nouveau célébrée en latin, dans son rite traditionnel bimillénaire. La communauté paroissiale est desservie par les prêtres du prieuré de Croix (59).



AIDER LE PRIEURÉ ET LA CHAPELLE

LA PÉRENNITÉ DE NOTRE APOSTOLAT DÉPEND DE VOTRE GÉNÉROSITÉ

- Le prieuré est habilité à délivrer un reçu fiscal pour chaque don (y compris les virement automatiques et le denier du culte), il s'obtient sur simple demande et donne droit à une réduction d'impôt de 66 %.
- Les chèques sont à libeller à l'ordre de "Prieuré de la Sainte-Croix " et à adresser au prieuré :
 Prieuré de la Sainte-Croix 50 rue de la Gare 59170 Croix
- Les virements se font en faveur de notre compte au Crédit Mutuel :
 IBAN : FR76 1562 9026 9900 0407 7614 086 BIC : CMCIFR2A

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN ET QUE DIEU VOUS BÉNISSE!



UNE FOIS ENCORE

urviennent les évènements mêmes les plus durs, ils nous trouveront prêt et sans peur ». Ce sont les paroles que lança le pape saint Pie X en guise d'avertissement au gouvernement qui préparait en 1904 la funeste loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette loi a brisé le lien sacré de quinze siècles entre la France et le Christ, son Rédempteur, lui substituant un Etat ne « reconnaissant aucun culte. » Aujourd'hui, sous des prétextes de santé, César se fait Dieu. La République, mue par ses principes laïcistes d'inspiration maçonnique, persécute une fois encore l'Eglise. Le plus désolant est de voir nos évêques de France, à de rares exceptions près, se contenter d'affirmer leur capacité à entrer dans le droit commun de toutes les associations dépendantes de l'Etat. En effet, le règne de Jésus-Christ sur la société, la primauté de l'ordre spirituel sur celui temporel, ne sont plus leurs références depuis le concile Vatican II et le « nouveau rite » de 1970. Que nous aimerions mieux les voir défendre la doctrine traditionnelle et la messe bimillénaire, celle qui a fait tant de saints et de martyrs, plutôt que les choses de ce monde.

Il est excessivement grave de prétendre empêcher ou restreindre l'accès pour les fidèles au sacrifice de la Croix renouvelé sur les autels. Rappelons quelques principes trop vite oubliés au milieu des « protocoles sanitaires » que l'Etat impose à répétition au pouvoir ecclésiastique. L'Eglise catholique, comme les papes l'ont maintes fois affirmé au cours des siècles, est souveraine dans son domaine car elle est une société parfaite au sens où elle est munie directement par Dieu de tous les moyens nécessaires pour atteindre sa fin surnaturelle : le salut des âmes. L'Eglise ne tient donc pas son pouvoir de l'Etat, mais de Dieu, et sa finalité est supérieure à celle uniquement naturelle de l'Etat. L'Etat n'a donc pas à s'ingérer dans les églises par des décrets qui affectent le vrai culte, ce n'est pas de son ressort. Il ne lui appartient que de protéger ce culte, le favoriser, y participer officiellement, et, s'il y a lieu, de chercher un terrain d'entente avec l'Eglise quand à son mode d'exercice. Il peut régler, par contre, le degré de tolérance à appliquer envers les faux cultes. A ce sujet, la prétention de la République à tout régenter est rendue d'autant plus odieuse qu'elle se montre défaillante sur le plan des fonctions régaliennes les plus élémentaires : la sécurité laisse tellement à désirer en France que l'islamisme peut venir frapper jusque dans les églises ! Comment en est-on arrivé là ?

Quand saint Pie X défendit la cause de Jésus-Christ, ce que risquait l'Eglise était sans commune mesure avec les tracasseries des temps présents. Par sa résistance à la « loi d'oppression », elle allait perdre tous ses biens. Son clergé, ses religieux et religieuses allaient se retrouver à la rue : des dizaines de milliers d'âmes consacrées. Pourtant saint Pie X ne recula pas devant le chantage des impies, il encouragea en bon chef ses fils à aller jusqu'au sacrifice, comme Notre-Seigneur se sacrifia sur le Calvaire pour nous sauver. D'un abus de pouvoir à l'autre il n'y a

qu'une enjambée, quel malheur que nous n'ayons pas un saint Pie X sur le siège de Pierre! En 1906, la République poussa l'affront jusqu'à vouloir imposer aux prêtres qui célébreraient la messe dans leurs églises spoliées de remplir un formulaire de demande au préfet. Les consignes de saint Pie X au clergé français furent communiquées en des termes clairs : « Continuer le culte dans les églises. S'abstenir de toute déclaration. » Un an plus tard, il donna le motif profond de ce combat dans l'encyclique Une fois encore : « On a déclaré la guerre à tout ce qui est surnaturel [...], ce qu'on veut rayer du cœur et de l'esprit de l'homme, c'est Dieu. » ■

ABBÉ GABIN HACHETTTE

Sommaire

- 4 Chronique
- **7** D'où vient le mahométisme ?
- 12 L'expansion par le sabre
- 17 Avons-nous le même Dieu ?
- 22 Une œuvre sacerdotale
- 29 Les signes du chrétien

VIE DE LA TRADITION

De septembre à novembre 2020



Communions solennelles

Cette année la cérémonie des communions solennelles de la chapelle s'est déroulée à la rentrée, le dimanche 13 septembre, avec un soleil radieux et exclusivement des filles.

Transfert du corps de Mgr Lefebvre

Un millier de prêtres, religieuses et fidèles se sont rendus à la cérémonie du jeudi 24 septembre au séminaire d'Ecône (Suisse). Après une messe pontificale célébrée par Mgr Fellay, des prêtres ont porté le corps du fondateur de la Fraternité Saint-Pie X du caveau à la crypte de l'église du séminaire où il repose désormais dans un tombeau orné d'un gisant. A la fin de l'ensevelissement, chacun a

pu se recueillir au pied de la sépulture et remercier l'évêque qui s'est levé contre vents et marées pour défendre l'honneur de la Sainte Eglise. Les assistants ont aussi pu voir gravée en évidence la devise qui résume toute la vie sacerdotale de Mgr Lefebvre, « J'ai transmis ce que j'ai reçu » (I Cor. 15, 3) Merci, Monseigneur, de nous avoir transmis fidèlement la Tradition catholique.

Journée de la Tradition dans le doyenné du Nord

50 ans ! La Fraternité Saint-Pie X ne pouvait manquer de fêter dignement un tel jubilé. C'est ce qui fut fait pour le doyenné du Nord le samedi 3 octobre à Camblain-l'Abbé (Pas-de-Calais) en présence de monsieur l'abbé Pagliarani, Supérieur général de la Fraternité, et de monsieur l'abbé de Jorna, Supérieur du District de France. Nombreux furent les fidèles.

dont des picards, qui se retrouvèrent dans la convivialité pour cet évènement. Après la messe solennelle du matin les conférences, très appréciées, se sont succédées avant un diaporama retraçant la vie de notre fondateur, Mgr Marcel Lefebvre. Le soir du dimanche 4 octobre, quinze prêtres et religieux se retrouvèrent au prieuré de Croix pour un repas ecclésiastique autour du Supérieur général. Le lundi 5, monsieur l'abbé Pagliarani fut heureux de pouvoir se rendre sur les traces de Mgr Lefebvre à Tourcoing, sa ville d'origine, avant de regagner le siège de la Maison générale à Menzingen (Suisse). Ces festivités ont redonné force et courage pour le combat exaltant au service du Christ-Roi!

La chapelle dotée de livres liturgiques

Grâce à la générosité d'un ancien curé de la Somme actuellement à la

retraite, la chapelle est désormais équipée d'ouvrages historiques importants... et imposants. Il s'agit de très grands livres du propre liturgique d'Amiens ayant servis jadis au chant des chorales grégoriennes. Un antiphonaire et un graduel ont été édités en 1748 par Mgr d'Orléans de la Motte, l'illustre évêque d'Amiens qui fit bâtir en 1734 le Grand Séminaire au sein duquel se trouve notre chapelle. Un autre couple d'antiphonaire et graduel fut quand à lui édité par Mgr de Salins en 1853 et orne depuis peu le lutrin en forme d'aigle présent dans le chœur.

Bonne rentrée pour les séminaires

« Chaque vocation a une valeur infinie », disait l'abbé Pagliarani lors de d'un entretien pour DICI le 11 octobre 2020. « Une vocation est indéniablement la grâce la plus précieuse que le Bon Dieu puisse faire à une âme et à son Eglise », poursuivait-il. C'est donc avec joie que la Fraternité Saint-Pie X a accueilli 61 nouveaux séminaristes en première année pour cette année 2020. Le séminaire francophone de Flavigny (Bourgogne) a reçu 21 jeunes gens dont 15 français.



Travaux réalisés, travaux en projet

La chaudière du prieuré de Croix, après 40 ans de bons et calorifiques services, a dû être remplacée. La nouvelle, toujours alimentée au gaz de ville, durera-t-elle aussi longtemps ? Espérons-le ! Par ailleurs, la chapelle d'Amiens comprend au-dessus du hall d'entrée une grande salle qui donne sur la tribune, on peut y admirer son bel ouvrage de charpente en chêne (XVIIIe siècle) ainsi qu'une large fresque d'Adrien Duthoit (1899) représentant Saint-Vincent-de-Paul et ses œuvres. Faute de remise en état, cette salle s'abîme. Il faudrait pour cela réunir la somme de 120 000 €. Trouverons-nous des bienfaiteurs pour réaliser ce projet ?

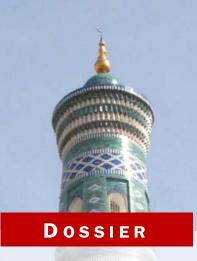
Pèlerinage de Lourdes

Malgré les difficultés liées au contexte sanitaire, 4000 fidèles - le seuil maximal autorisé - se sont rendus au pèlerinage annuel de Lourdes, marqué cette-fois-ci par le jubilé d'or de la FSSPX. Durant les trois jours (24, 25, 26 octobre) entourant la fête du Christ-Roi, cérémonies et chemins de croix furent multipliés en plusieurs lieux du sanctuaire afin de permettre à tous de profiter spirituellement des grâces liées aux apparitions de Notre-Dame à sainte Bernadette.



Devant les interdictions-restrictions abusives des messes par l'Etat durant le mois de novembre, les catholiques durent s'adapter. Des prières sur les parvis d'églises furent organisés par des fidèles, la Fraternité Saint-Pie X put même célébrer en plusieurs villes des messes sur la voie publique avec grande assistance grâce à des victoires juridiques.





VRAI OU FAUX ?

n mal progresse de façon préoccupante sur notre sol celui du mahométisme ou islam. Un mal qui détourne depuis des siècles les âmes de la vraie religion, les rend très difficilement accessibles à la vérité sur Dieu, un mal qui cause la damnation de millions d'êtres humains en cautionnant des immoralités mélangées à un fond de rigueur. Un mal extrêmement pernicieux donc. Les arguments civilisationnels et culturels qui occupent habituellement le devant de la scène lorsque l'on parle d'islam ne sont pas négligeables, certes, mais ils ne sauraient être les plus importants pour un catholique. En effet, la clé qui permet de résoudre l'erreur redoutable de cette secte peut se résumer en un axiome infaillible dont la négation constitue la raison d'être : Dieu est Jésus-Christ et Jésus-Christ est Dieu.

Pendant que le mahométisme avance, l'occident se noie dans l'utopie du laïcisme et dans le blasphème, se roule dans les vices les plus ignobles, insulte l'Eglise et croit maîtriser les évènements contraires par des mesures démagogiques. On s'occupe de tout sauf du mal le plus imminent, on est prêt à toutes les solutions sauf la bonne. On tend l'oreille aux apôtres du sentimentalisme tandis que l'on condamne les hommes lucides par la simple application d'épithètes repoussants. Byzance ne présentait-elle pas

des symptômes similaires avant la dhimmitude puis l'anéantissement ?

Afin d'éclairer nos esprits sur la nature réelle de l'hérésie fondée par Mahomet, il est nécessaire de mettre en lumière ses origines, le Coran et les hadiths fournissent la majeure partie de la matière. Cet éclairage nous évitera de perdre du temps dans les sophismes toujours ressassés du « bon musulman », dans des dialogues naïvement respectueux de ce qui n'a rien de respectable. Si l'islam est une fausse religion, il est un usurpateur à démasquer. Si l'islam ne vient pas de Dieu, il ne saurait y avoir de véritable dialogue avec un musulman qu'en cherchant à lui ouvrir la porte du ciel par la foi en Jésus-Christ. Nous devons la vérité à nos frères nés ou tombés dans l'islam, mais aussi à nos concitoyens chloroformés par la désinformation et victimes des complices de l'invasion mahométane. Il est dramatique de voir les erreurs prônées à Rome depuis le concile Vatican II favoriser ce fléau, le dialogue interreligieux ainsi que l'immigrationisme forcené sont de véritables coups de poignard dans le dos des catholiques. Faire la lumière sur l'islam est un devoir de charité dont dépend le salut de beaucoup d'âmes. Sinon le mahométisme continuera inexorablement de produire ses habituels germes de mort.

A Dieu ne plaise! ■ ABBÉ GABIN HACHETTE

D'OÙ VIENT LE MAHOMETISME ?

L'islam ne s'est pas formé en un jour, ni hors sol. Bien des genèses ont été écrites mais peu égalent celle du célèbre abbé Rohrbacher intégrée dans son *Histoire universelle de l'Eglise catholique* (1864). L'esprit de foi de ce prêtre érudit ainsi que l'exposition des faits sans tabou sont les ingrédients d'une excellente synthèse que les années n'ont pas fanée, bien au contraire.

PAR L'ABBÉ RENÉ-FRANÇOIS ROHRBACHER, HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EGLISE CATHOLIQUE

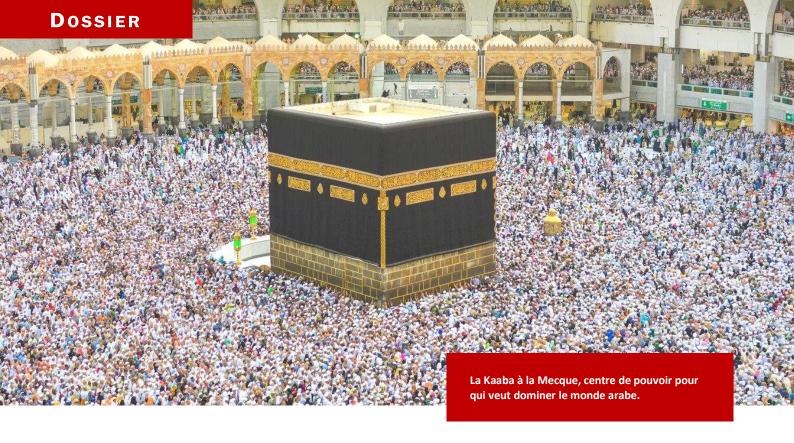
ahomet, ou suivant l'orthographe et la prononciation des Orientaux, Mohammed, qui signifie *loué, glorifié*, naquit à La Mecque, ville de l'Arabie Pétrée, le 10 novembre 568, suivant l'opinion la plus probable. Son origine n'était pas obscure, il était de la tribu des Koraïchites, la plus illustre parmi les Arabes puisqu'elle descendait en ligne directe d'Ismaël, fils d'Abraham, et qu'elle possédait depuis cinq générations la souveraineté de la Mecque et l'intendance de la Kaaba.

Le temple de la Kaaba

C'est le temple de la Mecque, bâtiment carré pour lequel les Arabes ont toujours eu la plus grande vénération car, disent-ils, il a été bâti par Abraham et Ismaël à la place même d'un temple pareil fondé par Seth et Adam mais qui avait été renversé par le déluge. Ils montrent en preuve une pierre où Abraham a laissé l'empreinte de son pied jusqu'à la cheville. Ce que ce temple a de plus merveilleux, c'est une pierre noire enchâssée à un de ses angles. Suivant les Arabes, c'était originairement une des pierres précieuses du paradis, et elle est tombée du ciel avec Adam. Les pèlerins la baisent avec une grande dévotion, bien que devenue noire comme le charbon, par le contact d'une femme impure. Près du temple est le puit de Zemzem, le même que l'ange découvrit à Agar et à Ismaël quand ils furent chassés de la maison d'Abraham. Le sépulcre d'Ismaël est auprès. L'eau de ce puit est si admirable, toujours suivant les Arabes, que, bue copieusement elle remédie à tous les désordres de l'âme et procure une entière rémission des péchés. Aussi les pèlerins ne manquent-ils pas d'en boire, et beaucoup. Pour toutes ces raisons, les Arabes venaient de temps immémorial en pèlerinage à la Mecque et à la Kaaba. La possession de la ville et de son temple était d'une importance considérable. Les Koraïchites, qui en étaient les maîtres à la naissance de Mahomet, étaient devenus idolâtres : la Kaaba était un temple d'idoles ; il y en avait quelquesunes au-dedans, et trois-cent soixante au dehors. Les Arabes leur immolaient leurs filles. Mahomet lui-même fut idolâtre jusqu'à l'âge de quarante ans.

Le jeune Mahomet

Il perdit son père à l'âge de deux mois, sa mère à l'âge de six ans, et fut élevé par son oncle paternel Abou-Taleb qui avait la principale autorité à la Mecque comme chef des Koraïchites. Mahomet avait 12 à 13 ans lorsque son oncle le mena en Syrie dans un voyage pour les affaires de son négoce. Ils descendirent à Bosra, dans un monastère où un moine nestorien nommé Félix, surnommé Boheira, et que l'on croit avoir porté chez les Grecs le nom de Sergius, leur donna cordialement l'hospitalité et se lia d'amitié avec eux. A l'âge de 14 ans suivant Aboulféda, ou de 20 ans suivant d'autres écrivains arabes, Mahomet fit ses premières armes sous son oncle Abou-Taleb dans une guerre que les Koraïchites soutinrent contre une autre tribu qui avait violé le territoire de la Mecque. Marchands et voleurs de leur naturel, les Arabes ou Bédouins ont souvent de ces guerres les uns avec les autres. Celle-ci fut appelée la guerre impie, parce que les deux partis la poussèrent avec toute la fureur possible pendant les quatre mois sacrés où il était défendu de combattre. A l'âge de 25 ans, Mahomet entra comme facteur au service d'une riche marchande nommée Khadija, veuve de deux maris ; celle-ci l'épousa quelque temps après, quoiqu'elle fut âgée de 40 ans. Il venait de faire, par son ordre et avec succès, un second voyage commercial en Syrie. Un parent de cette femme nommé Warakah, d'abord juif, puis chrétien, était redevenu



idolâtre. Dans la suite, Mahomet prit encore une vingtaine de femmes ou concubines, parmi lesquelles deux juives et une chrétienne appelée Marie. Son mariage avec la riche Khadija fit de lui un des personnages notables de sa tribu. Une rencontre fortuite vint encore ajouter à sa considération. Il avait 35 ans lorsque les Koraïchites ayant rebâti avec plus d'étendue et d'élévation le temple de la Kaaba, qu'une femme avait incendié en y brûlant imprudemment des parfums, une contestation s'éleva sur la prééminence entre les diverses tribus arabes quand il fallut placer la pierre noire. On convint de s'en rapporter à la décision du premier citoyen qui se présenterait à la porte du temple. Mahomet parut ; on le prit pour arbitre. Il ordonna que la pierre, mise sur un tapis fut élevée ainsi par des hommes de chaque tribu, jusqu'à la hauteur où elle devait être placée : alors, il la prit lui-même et la posa de ses mains.

Ses prétendues visions

Cette circonstance acheva probablement d'éveiller en lui l'ambition et l'idée de fonder un empire religieux et politique. Pour s'insinuer plus aisément dans les esprits, il affecta longtemps une vie austère et retirée. Il prit l'habitude, pendant quelques années, d'aller s'enfermer tout un mois dans les cavernes du mont Héra, à une lieue de la Mecque. La 44e année de son âge, il y passa près de six mois de suite. De temps en temps il y faisait venir sa femme, ses enfants, ses domestiques et leur parlait en termes obscurs de visions nocturnes et d'apparitions.

Au mois de Ramadan, dans la nuit du 23 au 24, il eut, dit-il à sa femme, l'apparition suivante : une voix l'appela par son nom ; une lumière céleste éclaira la contrée, et le Coran, c'est-à-dire l'Ecriture, la lecture par excellence, la dernière révélation de Dieu descendit du ciel, complète dans toutes ses parties. Le porteur en était l'archange Gabriel, dont la splendeur naturelle était si

grande, que Mahomet le supplia de ne lui apparaître désormais que sous une forme humaine. Gabriel le lui promit, et lui commanda de lire dans le Coran : ce que Mahomet fit très couramment, quoiqu'il protestât n'avoir jamais appris à lire. Alors Gabriel le salua comme le prophète de Dieu et remporta le Coran au ciel, mais en lui donnant l'assurance qu'il le lui apporterait partiellement, chapitre par chapitre, suivant que les circonstances le demanderaient.

Voilà ce que Mahomet dit à sa femme, d'après le récit unanime des auteurs mahométans. Sur quoi l'on peut faire cette remarque : ou bien Mahomet n'avait rien vu de ce qu'il dit, et alors c'est un vil imposteur; ou bien il l'avait vu, et alors il est une preuve de plus de ce que nous dit saint Paul, que Satan lui-même se transfigure en ange de lumière. On peut remarquer encore la précaution satanique de poser en principe que le Coran complet est au ciel et qu'il descendra par chapitre, suivant les circonstances. Nous verrons comment Mahomet en profitera pour autoriser, pour consacrer au nom du Ciel son ambition et sa luxure.

Se donne pour prophète

Khadija, ravie d'être la femme d'un prophète, jura par celui qui tenait son âme entre ses mains qu'elle croyait à sa mission. Elle courut informer son cousin Warrakah, qui, de juif devenu chrétien, était de chrétien redevenu idolâtre. Cet apostat fit le même serment que Mahomet était le prophète annoncé par Moïse. Comme, au dire de Mahomet, l'ange Gabriel lui apparaissait plus fréquemment que jusqu'alors, il fut encore reconnu pour prophète par son cousin Ali, âgé de 10 à 11 ans, qu'il avait pris à la maison depuis quelques années, et par un de ses esclaves nommé Zaïd auquel il donna la liberté en récompense.

Une conquête plus importante pour Mahomet

fut celle d'Abou-Bakr, homme fort considéré dont l'exemple attira plusieurs autres et qui fut dans la suite le premier calife ou vicaire de Mahomet. Cependant, au bout de trois ans, tout son parti ne consistait qu'en 40 personnes. Il essaya, dans deux repas, de gagner tous ceux de sa famille : il ne réussit pas pour un moment ; mais il gagna plus tard Hamza, un de ses oncles, et le fameux Omar, qui fut le deuxième calife. Sous la protection de son oncle Abou-Taleb, chef de sa tribu, il se produisit comme prophète devant le peuple et lui prêcha publiquement sa doctrine, qu'il appela dès lors Islam. Ce mot veut dire abandon, résignation complète à Dieu ; et le mot musulman, en persan Muslim, formé de la même racine, veut dire un homme résigné à Dieu de cette manière. Mais comme Mahomet se donnait pour le suprême envoyé de Dieu, le sens de ces mots est proprement soumission aveugle, absolue, à tous les ordres, à tous les désirs de Mahomet.

Ecrit à l'empereur chrétien d'Abyssinie

La prédication de la nouvelle doctrine divisa la tribu des Koraïchites. Les opposants, qui étaient les plus nombreux, commençaient à recourir à la violence. Mahomet, qui ne se sentait pas encore le plus fort, permit aux siens de se retirer en Abyssinie. Cette première hégire ou fuite des Musulmans arriva la cinquième année de la prétendue mission de Mahomet. Le nombre des réfugiés monta successivement à 83 hommes, 18 femmes et quelques enfants. Comme l'empereur d'Abyssinie était chrétien, il leur demanda ce qu'ils pensaient de Jésus-Christ. Ils répondirent par quelques versets du Coran qui en parlaient d'une manière fort honorable : ce qui empêcha de les livrer aux Koraïchites qui avaient envoyé les réclamer.

Gagne des juifs de Médine

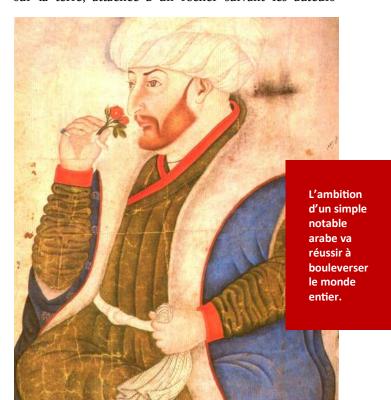
Au milieu de divers incidents qui augmentèrent l'animosité des partis à la Mecque, Mahomet faisait toujours quelques prosélytes, particulièrement parmi les pèlerins étrangers. Il gagna surtout six juifs des plus considérés de la ville d'Yatreb, appelée depuis Médine, qui firent serment de le défendre contre ses ennemis et d'être ses prédicateurs parmi leurs compatriotes dont en effet ils lui attirèrent bientôt un grand nombre. Ce fut le fanatisme de cette demi-douzaine de juifs arabes qui, ainsi que nous le verrons, posa le premier fondement de la puissance temporelle de Mahomet, décida le sort de l'Arabie et donna une direction nouvelle à l'histoire du monde. Ayant rejeté le Christ, les Juifs sont les premiers à soutenir l'antéchrist.

Voyage nocturne dans le ciel

Jusqu'alors c'était simplement Gabriel qui avait érigé Mahomet en prophète et qui lui enseignait sa doctrine. L'an 621, 12^e année de sa prétendue mission, il voulut placer son trône prophétique au-dessus de tous les prophètes et de tous les anges, et, dans un voyage nocturne traversant les cieux, s'élever infiniment au-dessus et s'entretenir avec Dieu même face à face. Voici le résumé de ce voyage, tel qu'il est rapporté au long dans les auteurs arabes, dans la *Sunna* ou la tradition orale des Musulmans, et tel que le *Coran* le rappelle en substance.

Mahomet dormait une nuit entre deux collines, lorsque l'ange Gabriel lui ouvrit le cœur, en exprima la goutte noire ou le principe du péché originel, le lava, le remplit de foi et de science, et ensuite le remit à sa place. Après quoi, l'ayant éveillé, il lui annonça que le Très-Haut le mandait et voulait l'entretenir face à face. En même temps, il lui présenta la jument El-Borac, comme qui dirait la foudroyante. Elle était sellée et bridée. C'était la monture ordinaire des prophètes. Comme elle n'en avait pas portée depuis longtemps, elle se montrait fort revêche. Mahomet la rendit docile en lui promettant, sur sa demande, de lui obtenir une belle étable dans le paradis. Elle le transporta donc en un clin d'œil à la porte du temple de Jérusalem. Mahomet y trouva une multitude de patriarches et de prophètes qui tous l'accueillirent avec respect, se recommandèrent à ses prières, et lui souhaitèrent un heureux voyage.

Une échelle de lumière se trouvait là, qui allait directement de la terre au premier ciel. La distance était de cinq siècles de marche ordinaire; Mahomet et Gabriel la franchirent en peu d'instants; la jument El-Borac resta sur la terre, attachée à un rocher suivant les auteurs





arabes. Arrivés au premier ciel, ils frappèrent à la porte. « *Qui est là ?* » demanda le portier. On lui répondit : « *Gabriel et son compagnon Mahomet, le favori de Dieu.* » Aussitôt les portes s'ouvrirent et un vieillard vénérable vint au-devant du prophète, lui fit plusieurs révérences très profondes et se recommanda à ses prières. C'était le vieux Adam, père du genre humain. Leur voyage continua de même du premier au second ciel, du second au troisième, au quatrième, et enfin au septième.

Chaque ciel était distant de l'autre de cinq siècles de marche ordinaire. Ces cieux divers étaient d'une magnificence variée mais croissante. Le premier n'était que d'argent, tapissé toutefois de pierres précieuses ; le second était d'or ; le septième et le plus haut, n'était que splendeur et lumière divine. Dans chaque ciel se trou-

vaient des patriarches et des prophètes, selon le rang que Mahomet veut bien leur assigner. Il y vit entre autres Issa ou Jésus ; mais il ne dit pas nettement dans quel ciel. Dans le premier, il vit une multitude d'anges de toutes sortes de formes ; un entre autres sous la forme d'un coq blanc comme la neige et d'une grandeur si prodigieuse que sa tête touchait au second ciel. « *C'était*, dit Mahomet, *le principal ange des coqs ; il*

s'unit chaque jour à Dieu pour chanter une hymne : son chant est si éclatant que tous ceux qui sont au ciel et sur la terre l'entendent, excepté les hommes et les fées, et qu'alors tous les autres coqs qui sont au ciel et sur la terre chantent aussi. » Dans le troisième ciel il vit une merveille non moins étonnante : un ange d'une taille tellement énorme que l'espace entre ses deux yeux égalait soixante-dix mille journées de chemin. Mais ici, comme l'ont remarqué de savants Anglais, Mahomet avait oublié son arithmétique ; car l'espace entre les yeux d'un homme n'étant, par rapport à sa hauteur totale que de 1 à 72, la hauteur totale de cet ange a dû être d'environ 140 000 ans de chemin c'est-à-dire quatre fois la hauteur de tous ses sept cieux ensemble, et par conséquent cet ange n'aurait pu se tenir dans aucun d'eux.

Le septième ciel

Dans le septième ciel, Mahomet s'entretint avec Abraham, admira l'arbre Sédra sur les rameaux duquel une multitude d'oiseaux des plus charmants, qui étaient des anges transformés, chantaient de la manière la plus ravissante. Près de là était la source de quatre grands fleuves dont deux sont le Nil et l'Euphrate. Après qu'il eut contemplé les indicibles merveilles de cet arbre, Gabriel lui dit qu'il devait maintenant poursuivre tout seul son voyage, attendu qu'à lui-même il n'était pas permis de pénétrer au-delà du septième ciel. Mahomet monta donc sur l'arbre Sédra et s'éleva de là, à travers un espace incommensurable et un immense océan de lumière, jusqu'au trône de Dieu. En approchant, il lut sur les degrés du trône ces paroles : La Allak illa Allah, va Mahommed rasoul Allah, c'est-à-dire : « Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mohammed est l'apôtre de Dieu. » Admis en la présence du Très-Haut, Mahomet le vit sur son trône. En signe de sa faveur, Dieu lui mit une main sur la poitrine, l'autre sur l'épaule, et s'entretint longuement et familièrement avec lui. Dans cette conversation il lui révéla un grand nombre de mystères cachés, lui fit entendre toute sa loi, lui accorda plusieurs grands privilèges ; entre autres qu'il serait la plus parfaite des créatures ; qu'il serait honoré et élevé au-dessus de tout le reste des hommes ; qu'il serait le rédempteur de tous ceux qui croiraient en lui ; qu'il aurait la connaissance de toutes les langues, et que les dépouilles de tous ceux qu'il

vaincrait à la guerre appartiendraient à lui seul. Enfin, il lui ordonna de prescrire à ses disciples cinquante prières par jour ; mais, sur ses remontrances, il les réduisit à cinq. Après quoi Mahomet étant descendu au septième ciel y trouva Gabriel qui l'accompagnât jusque sur la terre, à Jérusalem, d'où la jument El-Borac le transporta dans un clin d'œil à la Mecque. Le voyage tout entier ne dura pas une heure.

Le lendemain il raconta les merveilles à ses disciples. Plusieurs eurent de la peine à y croire ; quelquesuns pensèrent même à l'abandonner comme visionnaire. Mais Abu-Bar, dont Mahomet avait épousé la fille, assura avec serment que tout ce que racontait son gendre était vrai. En récompense Mahomet lui donna le nom de témoin fidèle. Il osa bien plus : pour consacrer cette imposture satanique par l'autorité de Dieu même, il lui fait dire dans une sourate du Coran : « J'en jure par l'étoile qui disparaît ! votre compatriote n'est point dans l'erreur, il ne dit rien du sien, il ne dit que ce qui lui a été inspiré par le Dieu tout-puissant. Il dit ce qu'il a vu. Il a vu l'ange au ciel, près de l'arbre qui est au côté du trône de Dieu, et sa vue n'a pas été éblouie. Certainement, il a vu les merveilles de son Seigneur. » (Coran, sourate 53).

« Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète »

La *Chahada,* profession de foi mahométane



Le paradis mahométant a tout d'une maison de débauche

Traits sataniques

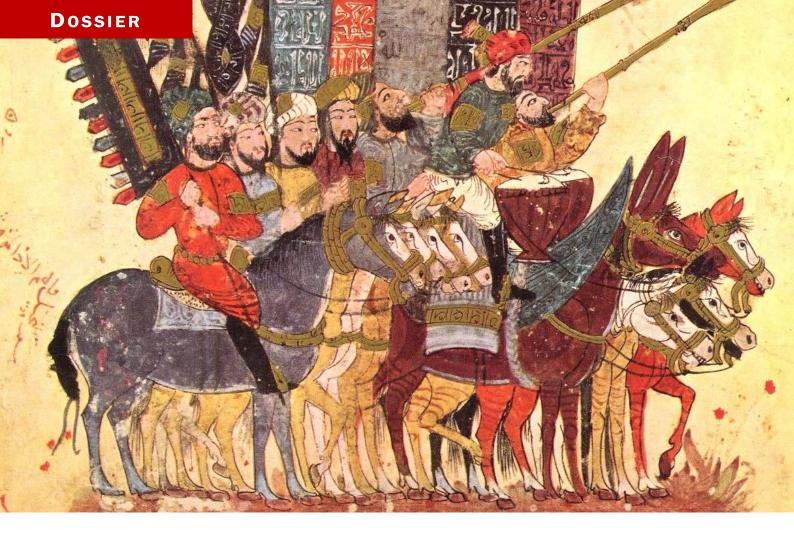
Cet audacieux blasphème qui fait jurer à Dieu l'imposture à la fois la plus impie et la plus ridicule, décèle évidemment ce vieux serpent qui disait à la première femme, contrairement à la parole expresse de Dieu : « Non, vous ne mourrez point de mort, car Dieu sait qu'aussitôt que vous en mangerez vos yeux s'ouvriront et que vous serez comme des dieux. » Et quand nous voyons Mahomet, dans cette imposture satanique, s'élever au-dessus de tous les patriarches et de tous les prophètes, au-dessus de tous les anges, au-dessus de Jésus-Christ et s'approcher seul du trône de Dieu, comme son pareil, peut-on méconnaître cet ange de l'orgueil qui disait par un autre : « Je monterais aux cieux, je placerais mon trône par-dessus les astres, et je serais semblable au Très-Haut?» Quand à ce voyage ou cette vision nocturne, il n'est pas impossible que Satan ait fait voir à Mahomet quelque chose de cette nature, et qu'il soit même ce dieu faux et menteur dont Mahomet est réellement l'apôtre, puisqu'il a bien osé transporter Jésus-Christ sur le pinacle du temple, ensuite sur une haute montagne, lui montrer tous les royaumes de la terre avec leur gloire, et lui dire : « Je te donnerai tout cela, si tu te prosternes devant moi et m'adores. » Si le tout est entremêlé de circonstances ridicules, n'est-ce pas encore une ruse de Satan pour déverser le ridicule sur l'Ecriture sainte dont il contrefait les récits et les miracles, comme le singe de Dieu, ainsi que l'appelle un Père de l'Eglise ? Enfin son dogme principal : « Il n'y a de Dieu que Dieu et Mahomet est son prophète » est encore, même dans sa première partie, une équivoque satanique; car quand il dit « Il n'y a de Dieu que Dieu, » c'est pour exclure Jésus-Christ de la divinité et pour se mettre au-dessus de lui. C'est là le cachet propre de l'antéchrist.

Un paradis immonde

Mahomet ayant raconté l'histoire ou la fable de son voyage nocturne devant le peuple et dans le temple de la Mecque, tous les auditeurs se moquèrent de lui et le sifflèrent. En présence du peuple et dans le temple même les Koraïchites le convainquirent de mensonge et d'imposture, et toute la Mecque jura que leur compatriote

avait perdu la tête ou qu'il n'était qu'un infâme menteur. Mais il n'en fut pas de même à Médine, ville rivale de la Mecque. Le bruit du voyage nocturne de Mahomet y fit une impression profonde ; le nombre de ses partisans augmentait de jour en jour ; il n'y avait pas une maison où il n'y en eut deux ou trois et leur fanatisme augmentait avec leur nombre. Enfin ils lui députèrent soixantequinze notables pour lui jurer fidélité et obéissance au nom de leurs concitoyens. Dans une entrevue nocturne sur une colline, près de la Mecque, ils conclurent une alliance offensive et défensive. Mahomet choisit parmi eux douze hommes qui devaient avoir la même autorité que les douze apôtres de Jésus parmi des disciples. « Mais, lui dirent les députés, si nous mourrons, quelle sera notre récompense ?» « Le paradis », répondit Mahomet. « C'est assez », dirent-ils ; et à l'instant ils prêtèrent serment de fidélité entre ses mains.

Et quel est ce paradis que Mahomet promet à ceux qui se font tuer pour sa cause ? Voici le tableau que lui-même nous en fait dans plusieurs sourates de son Coran. « Ils seront introduits dans des jardins de délices où coulent des fleuves d'une eau incorruptible, des fleuves d'un lait inaltérable, des fleuves du miel le plus pur, des fleuves d'un vin qui flatte agréablement le gosier. » (sourate 47) « Ils y reposeront sur des lits de soie brodés d'or ; ils auront à leur disposition des fruits magnifiques, des viandes, des oiseaux ; se lèvent-ils de table ? ils expirent comme un parfum ce qu'ils ont mangé et peuvent se remettre à un nouveau festin avec plus d'appétit encore. Ils y auront chacun pour compagne quatre-vingt dix houris aux grands yeux noirs, belles comme des rubis et des perles, fraîches comme la rosée du matin ; elles seront leurs épouses et ne cesseront pas d'être filles. » C'est-à-dire que la paradis de Mahomet n'est au fond qu'une honnête maison de débauche et qu'il consiste dans les sales voluptés du libertinage, exemptes des devoirs de la paternité : ce qui est quelque chose au-dessous de la brute. Voilà ce que Mahomet fait jurer à Dieu, par le Coran, de donner à ses élus (sourates 18, 44, 55, 78 et Sunna). A ce trait, comment ne pas reconnaître l'œuvre de ces esprits immondes qui demandaient au Christ la permission d'entrer dans des pourceaux? ■



L'EXPANSION PAR LE SABRE

L'expansion de l'islam doit beaucoup à la ruse et à la guerre. Congénitalement violent, il va se constituer progressivement au gré des circonstances et selon les besoins de Mahomet. Les solides motifs de crédibilité qui accompagnent les débuts du christianisme font ici défaut.

PAR L'ABBÉ RENÉ-FRANÇOIS ROHRBACHER, HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EGLISE CATHOLIQUE

es Koraïchites, alarmés de la ligue que Mahomet venait de former avec ceux de Médine, résolurent de se défaire de lui. Il échappa au danger et se réfugia lui-même à Yatreb où il fut reçu comme un triomphateur. Sa résidence en cette ville lui a fait donne le nom de Médinat-al-Nabi, ville du prophète ou simplement Médine, qu'elle conserve encore. Cette fuite de Mahomet est devenue pour tous les mahométans le commencement de l'ère dont ils se servent et qui est connue sous le nom d'hégire, qui veut dire fuite. Cette ère commence avec le premier jour de Moharrem, premier mois de l'année musulmane, jour qui correspond au vendredi 16 juillet 622; mais il faut observer que, dans le fait, Mahomet ne s'enfuit de la Mecque que le 12 septembre 622 et n'arrive à Médine que le 28 du même mois. Il entrait dans la 54e année de son âge et la 14e de sa mission.

Justification d'un inceste

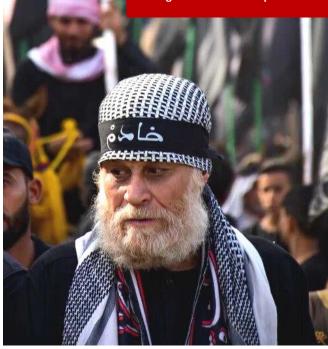
Un de ses premiers soins fut d'y bâtir une mosquée pour la prière, une maison pour lui-même et d'autres pour ses femmes ; car, après la mort de Khadija, il en épousa successivement quinze et plus, sans compter les concubines et les esclaves. A l'âge de ans il consomma son mariage avec Aïcha, qui n'en avait que neuf et qui était fille d'Abou-Bakr; il n'accordait à ses disciples que quatre femmes. Pour lui, huit ou neuf femmes du rang d'épouses ne suffisait pas à sa luxure. Il devint amoureux de la femme de son fils adoptif, Zaïd, son ancien esclave. Pour lui complaire, Zaïd répudia sa femme et Mahomet l'épousa avec une solennité extraordinaire. Quelques-uns murmuraient d'un pareil inceste. Aussitôt Mahomet fait descendre du ciel une sourate du Coran où Dieu lui fait un reproche d'avoir caché, par respect humain, la passion qu'il avait pour la femme de son fils, tandis que le Ciel lui-même en était l'auteur ; il lui apprend que l'adoption n'est plus un obstacle au mariage et que, par un privilège spécial, il peut épouser toute femme qui se donnerait à lui (sourate 33) ; il défend enfin à tout musulman d'entrer dans la maison du prophète sans sa permission ; de parler à aucune de ses femmes si ce n'est à travers un voile ; d'épouser jamais aucune femme ou fille avec laquelle il aurait eu commerce : ce serait un crime énorme. Comme le paradis du mahométan n'est au fond qu'un lieu de débauche monté avec un luxe oriental, il était juste que l'inventeur Mahomet en eût un avant-goût notable en ce monde : cela est de l'homme, cela est du libertin ; mais faire dire à Dieu que c'est lui-même qui le commande, voilà qui passe l'homme, qui est de Satan.

Massacres justifiés par le Coran

Mahomet se trouvant un peu en force à Médine, commença à faire la guerre à sa patrie et à sa tribu. Tel qu'un chef de Bédouins, il surprenait et détroussait les caravanes des Koraïchites, ses compatriotes. Le 14 mars 626, à la tête de trois cent treize hommes, il en attaqua une en personne dans un lieu nommé Bèdre. Il eut l'avantage, pilla une partie de la caravane, tandis que l'autre se retira en bon ordre à la Mecque. Ce coup de main est célébré dans le Coran comme une victoire incomparable, remportée par le secours de Gabriel et d'un millier d'anges. Mahomet fit jeter dans un puit les cadavres des ennemis. Parmi les prisonniers, il fit couper la tête à deux, parce que précédemment ils avaient traité ses révélations de contes de vieilles. C'est ainsi qu'il réfutait ses adversaires. Ce ne fut pas la seule fois. Il fit assassiner un poète de Médine, nommé Caab, parce qu'il ne le ménageait pas dans ses vers ; il fit assassiner Sofian, chef de tribu, parce qu'il faisait des préparatifs de défense, et, en témoignage de satisfaction, il donna sa canne à l'assassin. Il fit également assassiner le juif Salam ; il envoya assassiner Abu-Sofian, général des Koraïchites ; mais l'assassin manqua son coup. Une autre tribu, les Koréidites, assiégés dans leur forteresse, se rendirent à discrétion, promirent tous d'embrasser l'islamisme, d'observer tous les préceptes du Coran ; ils demandaient seulement la vie. Mahomet fait creuser des fosses larges et profondes, fait descendre les vaincus dix à dix dans ces fosses où des bourreaux leurs coupent la tête ; et Mahomet contemple ce massacre, d'un bout à l'autre, avec un visage impassible. Et à chacune de ces atrocités il fait descendre du ciel une sourate du Coran pour les justifier par l'ordre de son dieu. Qui ne voit ici cet autre caractère de l'esprit de ténèbres : il fut homicide dès le commencement.

Ce caractère se révèle et dans le Coran (sourates 8, 9, 22) et dans la Sunna, et dans tout l'histoire du mahométisme. Partout c'est une guerre implacable contre les infidèles, c'est-à-dire contre tous ceux qui ne croiront pas à la parole de Mahomet. « Il m'a été ordonné, dit-il dans

Un bon musulman, apôtre d'une religion d'amour et de paix.



la Sunna, de tuer tous les hommes, jusqu'à ce qu'ils confessent qu'il n'y a de Dieu que Dieu, et que Mahomet est son prophète. S'ils le font, abstenez-vous du meurtre et du pillage, à moins qu'on ne fasse le contraire pour le salut de l'islamisme. Vous devez attaquer les villes et les maisons des peuples jusqu'à ce qu'ils prient comme ils doivent prier. La véritable clé du paradis, c'est le glaive. Une nuit passée sous les armes et dans le camp a plus de mérite que toutes les œuvres de la piété et de la dévotion. » Et afin qu'aucun traité de paix ne les arrête, il fit descendre du ciel une sourate du Coran où il est dit : Dieu vous a permis de délier vos serments (sourate 66).

Les preuves du mahométisme

Tant qu'il ne se sentait pas en force, son langage était pacifique et modeste. « Ne disputez avec les juifs et les chrétiens qu'en termes modérés, se faisait-il dire par Dieu. Confondez ceux d'entre eux qui sont impies. Dites : Nous croyons au livre qui nous a été envoyé et à vos écritures, notre Dieu et le vôtre ne sont qu'un ; nous sommes musulmans. Nous avons fait descendre le Coran du ciel. Ceux qui ont reçu la loi écrite croient en lui. Des signes frappants le caractérisent. Ils sont gravés dans le cœur de ceux qui ont la sagesse. Les méchants seuls en nient l'évidence. Ils ne veulent disent-ils, n'y ajouter foi que lorsqu'ils seront autorisés par des miracles. Répondsleur : Les miracles sont dans les mains de Dieu, je ne suis chargé que de la prédication (sourate 29). » Ailleurs : « Les infidèles ont dit : Nous ne croirons pas au prophète si nous ne voyons paraître quelque miracle; dis-leur: Je ne suis envoyé que pour prêcher la parole de Dieu (sourate 18). » Et encore : « Ils diront que tu as controuvé le Coran et qu'il est de ton invention. Réponds

-leur: Apportez dix chapitres semblables en éloquence à ceux qu'il renferme; appelez à votre aide les idoles que vous adorez: si elles n'exaucent pas vos prières, sachez que le Coran est descendu du ciel par la permission de Dieu (sourate 11). » Voilà comme parlait Mahomet dans les commencements. On lui demandait des miracles pour preuves de sa mission. Il répondait par de vaines défaites et puis se jetait dans une longue et fastidieuse énumération des prodiges que Dieu avait opérés, soit dans la nature, soit en faveur des patriarches, des prophètes, entre autres de Jésus, fils de Marie; et puis au milieu de ses ennuyeuses répétitions il concluait en sophiste: Donc Dieu a fait descendre le Coran du ciel; et ceux qui n'y croient pas sont des infidèles et méritent l'enfer.

Le miracle de la lune

Plus tard, il donna pour preuve de sa mission la petite victoire de Bèdre, son voyage nocturne en paradis (sourates 3, 8, 11, 53) et le miracle de la lune fendue en deux. Voici comme il parle de ce dernier prodige dans la sourate 54, intitulée : *La Lune*. « L'heure approche et la lune s'est fendue ; mais les infidèles, à la vue des prodiges, détournent la tête et disent : c'est de la magie. Entraînés par le torrent de leurs passions, ils nient le miracle ; mais tout sera gravé en caractères ineffaçables (sourate 54). »

Voici plus en détail, d'après les auteurs musulmans, l'histoire du miracle mentionné dans cette sourate. Sommé publiquement, pour prouver sa mission, de couvrir le ciel de ténèbres, de faire paraître la lune en son plein et de la forcer à descendre sur la Kaaba, Mahomet accepta la proposition. Le soleil était au plus haut de son cours ; aucun nuage n'interceptait ses rayons. Mahomet

Des étendards sanglants sont levés.

commande aux ténèbres et elles voilent la face des cieux. Il commande à la lune et elle paraît au firmament. Elle quitte sa route accoutumée, et, bondissant dans les airs, elle va se reposer sur le faîte de la Kaaba. Elle en fait sept fois le tour et vient se placer sur la montagne d'Abou-Kobaïs, où elle prononce un discours à la louange de Mahomet. Elle entre par la manche droite de son manteau et sort par la gauche, puis, prenant son essor dans les airs, elle se partage en deux. L'une des moitiés vole vers l'Orient, l'autre vers l'Occident ; elles se réunissent dans les cieux, et l'astre continue d'éclairer la terre. Tel est le commentaire que nous font de cette sourate du Coran les docteurs de l'islamisme. N'est-ce pas ici l'accomplissement de ce que saint Paul disait : Il y aura un temps où ils détourneront leurs oreilles de la vérité et s'appliqueront à des fables (2 Tim., 4)? Ces fables amplifiées par l'imagination romanesque des Arabes auront peut-être pour fondement quelqu'un de ces faux prodiges ou prestiges que le même saint Paul a dit que ferait l'antéchrist à son avènement, pour séduire ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas aimé la vérité (2 Thess., 2,9).

Fait Dieu auteur des crimes

Le 23 mars 625, Mahomet ayant perdu une bataille contre les habitants de la Mecque, plusieurs de ses partisans conçurent des doutes sur sa mission ; d'autres lui reprochaient la mort de leurs parents et de leurs amis. Aussitôt il fit descendre du ciel un très long chapitre du Coran où il disait aux premiers que ce revers ne devait être attribué qu'aux péchés de plusieurs d'entre eux ; il calma les seconds en leur disant que Dieu, ayant immuablement réglé la dernière heure des hommes, les musulmans dont on pleurait la perte n'avaient fait qu'accomplir leur destinée. « Quand vous auriez été au sein de vos maisons, dit-il, ceux pour qui le combat était écrit seraient venus tomber au lieu de ceux qui sont mort (sourate 3). » Cette doctrine du fatalisme n'a pas peu contribué, parmi les mahométans, au fanatisme de la guerre et du carnage. Mahomet poussa cette doctrine encore plus loin. Il attribue à Dieu les mauvaises actions des hommes non moins que les bonnes; en sorte qu'il punit dans les méchants les crimes qu'il a opéré luimême en eux. A ceux qui se récriaient contre ce blasphème, Mahomet disait pour toute réponse : « C'est un mystère, c'est un secret. » Oui, le mystère de Satan, l'auteur de tout le mal, qui veut faire retomber tous les crimes sur Dieu même, l'auteur de tout bien.

La même année 625, pour prévenir les dissensions parmi ses sectaires, Mahomet leur défendit l'usage du vin, mais encore par un blasphème, en faisant dire à son dieu que le vin est une abomination inventée par Satan (sourate 5). Ce qui est une invention de Satan, c'est plutôt cette doctrine ; car elle a pour but de flétrir, de rendre odieux et d'empêcher le sacrifice adorable des chrétiens.



Traite avec les Koraïchites

L'an 628, après plusieurs expéditions qui réussirent, se croyant assez fort, Mahomet partit à la tête de quatorze cent hommes pour aller surprendre la Mecque, sa patrie. Mais les Koraïchites, préparés à la résistance, lui défendirent d'avancer. Alors il assura qu'il ne venait que comme pèlerin. On négocia une trêve de dix ans. Le négociateur des Koraïchites fut témoin du respect superstitieux que les musulmans avaient pour Mahomet. Quand il faisait son ablution avant la prière, ils accouraient pour recevoir l'eau dont il s'était lavé. S'il crachait, ils léchaient avidement sa salive; et s'il tombait quelqu'un de ses cheveux, ils le serraient comme un trésor. Dans la rédaction du traité, Mahomet fit écrire par Ali ces mots : Mahomet, apôtre de Dieu. Le négociateur de la Mecque observa qu'il ne lui reconnaissait pas ce titre et qu'il fallait simplement mettre son nom et celui de son père. Ali jura qu'il ne commettrait jamais une semblable profanation. Mahomet, prenant la plume, raya ces mots et écrivit à leur place : Mahomet, fils d'Abdallah. Il oublia dans ce moment qu'il ne savait ni lire ni écrire ; c'est du moins ce que racontent les auteurs arabes.

Empoisonné par une fille juive

Les soldats de Mahomet murmuraient contre la trêve. Il leur avait promis, au nom du ciel, de les conduire à la victoire et au pillage ; et ils étaient obligés de s'en retourner sans avoir même pu faire leur pèlerinage à la Kaaba. La permission ne leur en était accordée par le traité que pour l'année suivante. Pour apaiser leurs murmures, Mahomet, qui avait déjà exterminé deux tribus de Juifs, les conduisit contre une troisième qu'il détruisit pareillement ; mais il faillit lui-même y trouver la mort. Une fille juive, dont le frère avait été tué et chez le père de laquelle Mahomet prenait son repas, lui servit une épaule de mouton empoisonnée. Mahomet rejeta le morceau qu'il avait dans la bouche dès qu'il vit tomber un de ses officiers qui en avait mangé ; mais il fut toujours souffre-

teux depuis cet accident. Interrogée sur le motif qui avait pu la porter à cette action : « J'ai voulu, répondit la fille, m'assurer si tu es véritablement prophète et si tu saurais te préserver du poison ; dans le cas contraire délivrer mon pays d'un imposteur et d'un tyran. » Une autre fois, Mahomet fut ensorcelé par d'autres filles juives qui le lièrent avec une corde invisible où étaient formés onze nœuds. Pour rompre ce charme, il fit descendre du ciel les deux dernières sourates du Coran qui forment tout juste onze versets. La récitation d'un verset déliait un de ces nœuds magiques ; en sorte qu'après la lecture du onzième Mahomet se trouva entièrement libre. On pense qu'il inventa cette fable ou ces fables pour rendre les Juifs plus odieux. Peut-être encore voulait-il dissimuler de cette sorte le mal caduc auquel des auteurs chrétiens disent qu'il était sujet.

Ecrit aux souverains étrangers

Mahomet ayant subjugué une partie des Arabes et anéanti la nation juive, envoya des ambassadeurs brasser l'islamisme. Ses lettres étaient scellées d'un cachet avec cette légende : Mahomet, apôtre de Dieu. Il adressa de ces lettres au roi de Perse, Chosroès ; à l'empereur de Constantinople, Héraclius ; au roi d'Abyssinie et à d'autres princes ou gouverneurs. Voici ce qu'il écrivit au roi d'Abyssinie, qui était chrétien : « Au nom de Dieu, clément et miséricordieux. Mahomet, apôtre de Dieu à Najashi Ashama, empereur d'Abyssinie, salut. Gloire à Dieu! Au Dieu unique, saint, pacifique, fidèle et protecteur. J'atteste que Jésus, fils de Marie, est l'Esprit de Dieu et son Verbe. Il le fit descendre dans Marie, vierge bienheureuse et immaculée, et elle conçut. Il créa Jésus de son Esprit et l'anima de son souffle, ainsi qu'il anima Adam. Pour moi, je t'appelle au culte d'un Dieu unique ; d'un Dieu qui n'a pas d'égal et qui commande aux puissances du ciel et de la terre. Crois à ma mission. Suis-moi. Sois au nombre de mes disciples. Je suis l'apôtre de Dieu. J'ai envoyé dans tes Etats mon cousin Jafar avec quelques



Musulmans. Prends-les sous ta protection et préviens leurs besoins. Dépose l'orgueil du trône. Je t'invite, toi et tes légions, à embrasser le culte de l'Etre suprême. Mon ministère est rempli. J'ai exhorté. Fasse le ciel que mes conseils soient salutaires ! La paix soit avec celui qui marche au flambeau de la vraie foi. » L'auteur arabe qui rapporte qui rapporte cette lettre semi-chrétienne,(Abd-Elbaki), ajoute que le roi d'Abyssinie l'ayant reçue, se l'appliqua sur les yeux, descendit de son trône, s'assit à terre et prononça la profession de foi musulmane. Mais comme la suite de l'histoire nous montre le souverain et le peuple d'Abyssinie toujours chrétiens, il paraît que la conversion du roi au mahométisme n'est qu'un conte arabe.

La chute de la Mecque

L'an 629, Mahomet, suivi d'une armée, fit le pèlerinage de la Mecque et remplit dévotement toutes les pratique des pèlerins, comme de faire sept fois le tour de la Kaaba, de baiser sept fois la pierre noire, de boire de l'eau du

puits de Zemzem, d'enterrer les rognures de ses ongles, de courir sept fois entre les collines de Safa et de Merva, et d'offrir un sacrifice de chameaux. Sa dévotion exemplaire lui ayant gagné de nouveau partisans à la Mecque, il y revint à l'improviste l'année suivante (630), non plus en pèlerin mais à la tête de dix mille hommes, sous prétexte qu'on avait violé la trêve. La ville fut prise, de force suivant les uns, par composition suivant d'autres. Mahomet y entra en vainqueur le vendredi 12 janvier 630 et reçut le serment de fidélité de tout le peuple, comme souverain spirituel et temporel. Après quoi il marcha vers la Kaaba dont il fit sept fois le tour, il toucha et baisa la pierre noire, puis, entrant dans le temple, il en détruisit toutes les idoles, au nombre de trois cent soixante, sans épargner les statues d'Abraham et d'Ismaël que les païens adoraient. Enfin, pour purifier le temple, il se tourna de tous côtés en criant et en répétant à haute voix : Allah akbar, Dieu est grand. ■

ADORONS-NOUS LE MÊME DIEU?

Le dialogue interreligieux, fruit du concile Vatican II, use volontiers de termes ambigus pour atténuer les différences entre le catholicisme et les fausses religions. On parle des « trois religions abrahamiques » qui adorent « le Dieu trois fois saint ». Ceci n'a jamais été l'attitude traditionnelle de l'Eglise. Pourquoi ? Parce que nous n'avons ni la même foi ni la même morale.

PAR L'ABBÉ RENÉ-FRANÇOIS ROHRBACHER, HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EGLISE CATHOLIQUE

ahomet acheva de briser par le sabre les idoles que le christianisme avait fait tomber par la persuasion ; car l'idolâtrie était déjà éteinte dans tout l'empire romain et décriée par tout le monde. Cependant le culte rendu à la pierre noire n'est-il pas une espèce d'idolâtrie, du moins une très vaine superstition ? Mahomet lui-même enseigne que son Dieu est le Dieu des Juifs et des chrétiens, le Créateur du ciel et de la terre, l'Auteur de la loi de Moïse et de l'Evangile; mais il le travestit en faux dieu quand il le représente qui opère dans l'homme le mal comme le bien, et qui n'a de paradis à offrir aux justes qu'une vie d'épicurien. Mahomet n'avait pas une idée bien claire de l'idolâtrie car il dit et répète que dans l'origine de la création Dieu ordonna aux anges d'adorer Adam ; que les bons anges l'adorèrent en effet, mais qu'Eblis ou Satan s'y refusa. Ce qui, à prendre les choses à la rigueur, voudrait dire que Dieu et ses anges sont coupables d'idolâtrie et que Satan seul en est exempt.

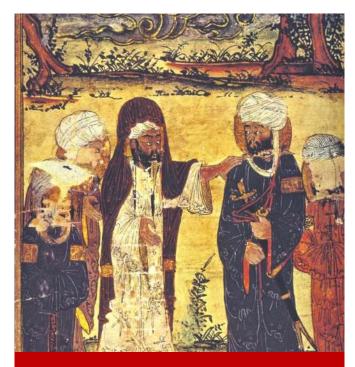
Des idées basses de Dieu

En général, Mahomet a de Dieu une idée basse et grossière. Les chrétiens croient, d'après les divines Ecritures, que Dieu engendre éternellement de sa propre substance son Verbe, son Fils unique, comme la lumière engendre ou produit naturellement son rayon, et que c'est là son premier-né que les anges doivent adorer. Mahomet, plongé dans la chair comme la brute, crie à l'impiété, disant que si Dieu avait un fils il aurait aussi une femme. En quoi il reste bien au-dessous des sages païens Platon et Socrate, qui entrevoyaient en Dieu une génération spirituelle du *Logos* ou du Verbe. Mais Mahomet n'est pas d'accord avec lui-même. Il reconnaît Jésus-Christ pour le Verbe et l'Esprit de Dieu, pour le Messie ; il reconnaît

qu'il a fait des miracles, ressuscité des morts ; mais d'après l'Ancien Testament, le Messie doit être Dieu et fils de Dieu, et le Nouveau Testament a pour but de le faire voir. Dira-t-il que les Juifs ont corrompu leurs livres ? Mais les auraient-ils corrompus en faveur des chrétiens, leurs ennemis ? De plus, Mahomet reconnaît (sourates 3 et 19) que par la vertu de Dieu la Vierge Marie, conçue elle-même sans péché, a conçu et enfanté Jésus-Christ d'une manière immaculée et sans cesser d'être vierge. Mais si par la vertu de Dieu Marie a pu engendrer un fils sans l'intervention d'aucun homme, à plus forte raison Dieu même a-t-il pu engendrer un fils sans l'intervention d'aucune femme. Il prétend que les Juifs n'ont ni tué ni crucifié Jésus-Christ, mais un d'entre eux qui lui ressemblait, et que Dieu lui substitua adroitement pour les tromper. Faire de Dieu un trompeur, c'est se convaincre soi-même d'impiété et d'imposture ; mais avec l'Evangile, trois peuples témoins contemporains et toujours vivants, les Juifs, les chrétiens, les païens, attestaient depuis six siècles que Jésus-Christ était mort, et mort sur la croix. N'opposer à un pareil témoignage qu'une parole en l'air, c'est montrer qu'il est inattaquable.

Corruption des Ecritures

Mahomet accuse les Juifs et les chrétiens d'avoir corrompu les Ecritures (sourates 2, 4, 5 et 7). Quiconque accuse doit fournir des preuves de son accusation, sans quoi c'est un calomniateur. Or Mahomet ne fournit aucune preuve. Son accusation est même réfutée par le seul caractère de ceux qu'il accuse. Toujours les Juifs et les chrétiens ont été ennemis ; depuis six siècles, les livres des uns étaient entre les mains des autres. Comment ceux-ci auraient-ils pu les corrompre sans qu'il y eut réclamation de la part de ceux-là et réciproquement ? Comment surtout auraient-ils pensé à les corrompre les uns en faveur des



Mahomet estime que, puisque la Sainte Ecriture ne l'annonce pas, celle-ci ne peut qu'avoir été corrompue.

autres? « Mais, dit Mahomet, Moïse et Jésus en m'ont-ils pas prédit nominativement ? Or ces prédictions ne se trouvent plus dans la Loi et l'Evangile. Donc les Juifs et les chrétiens les en ont effacées. » Plaisante argumentation! C'est celle d'un plaideur qui actionnerait un homme en justice pour lui faire payer 1000 francs en vertu d'un document où il n'en est pas question et qui raisonnerait ainsi : « Cet homme est mon débiteur et en même temps un faussaire. Il est mon débiteur car c'était écrit sur ce document ; il est un faussaire car il a effacé ce qui était écrit. Et la preuve que cela était écrit et qu'il l'a effacé, c'est que cela n'y est plus. » Tel est le raisonnement de Mahomet. Il fait dire à Dieu dans la sourate 61 du Coran : « Souviens-toi que Jésus, fils de Marie, disait aux enfants d'Israël : Je suis l'apôtre de Dieu ; il m'a envoyé pour confirmer l'Ancien Testament et pour vous annoncer qu'il viendra un prophète après moi qui aura pour nom Ahmed ou Mahomet. » Un mot altéré de l'Evangile paraît avoir donné lieu à Mahomet d'inventer ce texte. En parlant de la descente du Saint-Esprit, Jésus-Christ disait à ses apôtres : Je vous enverrais un autre Paraclet. Du mot Paracletos, qui signifie consolateur, Mahomet ou celui qui l'aidait à composer son Coran aura fait *Périclytus*, qui signifie illustre, de même que le nom arabe Ahmed et Mahomet. C'est sur un pareil fondement qu'il prétend avoir été annoncé par Jésus-Christ et qu'il menace du glaive en ce monde et de l'enfer en l'autre ceux qui en douteraient. Jésus-Christ a parlé d'une manière assez claire quand il a dit que la Loi et les prophètes devaient durer jusqu'au Christ ; mais que dans la suite des temps il y aurait beaucoup de faux prophètes. Ces paroles nous apprennent qu'après le Christ il ne paraîtra plus de prophète véritable, mais plus d'un faux.

Le serpent se mord la queue

Ce qui jetait Mahomet dans ces misérables subterfuges, c'est qu'on lui demandait des preuves de sa mission. Tout le monde sentait, il sentait lui-même qu'un vrai prophète doit avoir été prédit par un autre, ou bien prouver sa mission par des miracles. Aussi rappelle-t-il sans cesse dans son Coran les miracles que Moïse et Jésus-Christ ont fait pour prouver la leur ; et il voudrait en conclure sophistiquement que, puisque malgré tant de miracles on a eu tant de peine à les croire, on devait le croire, lui, sans qu'il en fît aucun. C'est comme un prétendu ambassadeur qui, sommé d'exhiber ses lettres de créance, dirait au roi : « Mais les ambassadeurs qui m'ont précédé et dont je viens refaire l'ouvrage vous ont présenté des lettres très authentiques, et encore vous avez eu de la peine à les admettre ; donc vous devez m'admettre sur parole et sans que je vous présente aucune lettre quelconque.»

En désespoir de cause Mahomet présente comme le miracle des miracles son Coran même, c'est-à-dire une rapsodie fastidieuse, en prose rimée, qu'il est impossible à un homme sensé de lire d'un bout à l'autre. Tout y est décousu, sans suite, sans liaison, plein de redites et de lieux communs : c'est un chaos où se trouvent pêle-mêle des histoires plus ou moins altérées de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'Esope de l'Inde, des contes arabes, des fables talmudiques, des contradictions manifestes, des ignorances grossières ; comme quand il confond la Vierge Marie avec Marie, fille d'Amram et sœur d'Aaron (sourate 19) ; il fait d'Aman un ministre de Pharaon qui lui ordonne de bâtir une tour si haute, que du sommet il puisse atteindre jusqu'au Dieu de Moïse et le tuer à coups de flèches (sourates 28 et 40). Et c'est cette rapsodie que Mahomet donne pour un miracle évident! Et pour le prouver il défie tous les Mecquois, avec leurs idoles, de composer seulement un chapitre de ce style (sourate 2). Défi puéril, digne d'un écolier qui se croit un prodige parce qu'il connaît depuis hier les premiers éléments de lettres ; défi peut-être redoutable pour les Arabes de la Mecque qui ne connaissaient d'alphabet que depuis très peu et parmi lesquels il n'y avait encore qu'un seul homme qui sut écrire ; mais en vérité, si on le compare aux écrivains classiques des Grecs et des Romains, le Coran, ce miracle littéraire des Arabes, n'est qu'un inepte fatras excitant la risée et le dégoût.

Qui a aidé Mahomet?

Mahomet lui-même nous apprend dans plusieurs sourates que les habitants de la Mecque disaient : « Le Coran est un amas confus de fables ; c'est une invention de Mahomet qui est lui-même un imposteur et un possédé ; ce livre n'est qu'une imposture : Mahomet en est l'auteur ; d'autres hommes l'ont aidé : un tel le lui dicte ;

les discours qu'il y fait ne sont appuyés que sur l'iniquité et le mensonge ; ce n'est, ajoutaient-ils, qu'un amas de fables de l'antiquité qu'il a recueillies et qu'on lui lit le matin et le soir (sourates 25, 21, 16). » De fait, les historiens arabes nomment plusieurs individus qu'on soupçonnait d'instruire Mahomet. Gelaledinn pense que c'était un esclave chrétien qui était libraire. Zamchascar dit que c'était un jeune homme nommé Aïch, qui travaillait dans la librairie et qui était fervent musulman. D'autres prétendent que deux esclaves nommés Haber et Jaser, armuriers de la Mecque, l'instruisaient. En effet, lorsque Mahomet passait devant leur maison, il entrait chez eux et ils lui lisaient le Pentateuque et l'Evangile. Plusieurs croient que c'était un Persan, nommé Salman, dans lequel il avait beaucoup de confiance. Le plus probable est que Mahomet se servit de tous ces hommes pour s'instruire et pour composer ensuite son Coran.

Que répondait-il à ces accusations de ses contemporains et de ses compatriotes ? Il proteste et fait protester Dieu qu'il n'en est rien, que nul homme ne l'aide à faire son livre; il donne pour preuve que celui qu'on soupçonnait le plus de le lui dicter parlait une langue étrangère tandis que le livre était en arabe pur ; comme si l'autre ne pouvait pas le lui dicter en persan et lui-même le rédiger en arabe. Il proteste et fait protester Dieu que le Coran n'est pas l'œuvre d'un homme mais de Dieu même ; qu'il n'a pas été inventé sur la terre mais qu'il est descendu du ciel, que c'est l'ange Gabriel qui l'en a apporté. De tout cela il donne pour garant et pour témoin unique qui ? Lui-même, et lui seul, attendu qu'il a vu l'ange Gabriel en personne ; déclarant que tous ceux qui ne le croiraient pas sont des impies et des infidèles,

dévoués au glaive en ce monde et à l'enfer dans l'autre. A travers ses longues et fastidieuses sourates (sourates 16, 21, 25, etc.), comme par autant de tous de passe-passe, il veut nous faire abjurer les plus simples notions du bon sens pour le croire imbécilement lui seul sur parole. Lorsque dans ces tours de passe-passe il fait intervenir sacrilégement Dieu et les anges, les patriarches et les prophètes, l'Ancien et le Nouveau Testament, le ciel et l'enfer ; lorsqu'il fait jurer Dieu, par le Coran même, que le Coran descend du ciel (sourates 43, 44, etc.), un homme de sens et d'honneur peut-il voir en lui autre chose qu'un misérable, un scélérat qui se joue tout à la fois et de Dieu et des hommes.

La femme

La morale de Mahomet, comme son paradis, n'est au fond qu'un lieu de débauche. Le christianisme avait réhabilité et affranchi la femme, c'est-à-dire la moitié du genre humain, en ramenant l'unité et l'indissolubilité primitive du mariage : il triomphait des obstacles parmi les nations orientales comme parmi les autres ; partout la femme cessait d'être l'esclave et la victime de l'homme pour devenir sa compagne unique et inséparable par le mariage ou bien quelque chose d'au-dessus de l'homme même par le célibat religieux. Mahomet, en ramenant la polygamie et le divorce, dégrade et asservit la femme, c'est-à-dire la moitié du genre humain ; et il la dégrade même au-dessous de ce qu'elle était sous le paganisme de la Grèce et de Rome. Pour Mahomet, la femme n'est plus la compagne unique et inséparable que Dieu même







donne à l'homme; ce n'est plus cet autre lui-même avec lequel il se voit identifié et revivre dans ses enfants; ce n'est plus qu'un instrument temporaire de brutales voluptés, ce n'est plus qu'une esclave, une victime, et en ce monde et dans l'autre. Car si Mahomet introduit des femmes dans son paradis, ce ne sont pas des mères de famille mais des courtisanes; ce n'est pas pour qu'elles y soient enfin libres et heureuses, mais pour qu'elles servent éternellement et par troupeaux à l'insatiable convoitise d'un homme.

Avec cela Mahomet se vantait de réformer le christianisme et de le ramener à la perfection primitive d'Abraham, de Noé et d'Adam! Mais dans l'origine des choses, lorsque Dieu créa l'homme innocent pour être heureux en ce monde et en l'autre, il ne lui créa qu'une seule femme et ajouta que les deux seraient une même chair. Donc, d'après Dieu même, il est non seulement plus parfait mais encore plus heureux pour l'homme, même en ce monde, de n'avoir qu'une seule femme plutôt que d'en avoir plusieurs. Mais Mahomet ne pensait guère à la perfection. Prenant ses propres passions pour la règle des mœurs, il voulut asservir les femmes à la luxure de quelques riches, et les peuples au glaive de quelques ambitieux. Tel se montre le mahométisme dans l'histoire humaine. Et pour garder ces troupeaux de femmes, il faudra mutiler des troupeaux d'hommes et les forcer ainsi, par le couteau, à un célibat ignominieux.

Justice injuste

Mahomet punit de la même peine la femme et l'homme adultères, savoir cent coups de fouet. Cette loi paraît d'abord juste. Mais il permet à l'homme, qui est plus fort, d'avoir quatre femmes et puis des concubines sans nombre ; tandis qu'il ordonne à la femme, qui est plus fragile, de se contenter du quart d'un homme et souvent de beaucoup moins encore. Mahomet n'a donc pas fait la partie égale, et sa justice même est injuste. Mahomet se

jouait de la justice comme de tout le reste. Après le combat de Bèdre, il avait fait descendre du ciel une sourate du Coran qui allouait la cinquième partie des dépouilles de l'ennemi à Dieu, à son prophète et aux pauvres, et qui ordonnait un partage égal des quatre autres cinquièmes entre les troupes qui avaient pris part à l'action. Mais plus d'une fois il s'adjugea la plus forte partie et même la totalité du butin, ou il en disposa arbitrairement en faveur de ceux qu'il voulait récompenser; et presque à chaque fois il faisait descendre du ciel une nouvelle sourate pour autoriser par ce jeu sacrilège l'arbitraire de sa justice.

Antéchrist

Entre les choses diverses que Mahomet a emprunté au christianisme, telles que la prière à certaines heures, le jeûne, l'aumône, la croyance du purgatoire et de l'enfer, il n'y en a peut-être pas une qu'il ne dégrade et n'altère. Il commande la prière cinq fois par jour ; mais sa prière est une prière d'esclaves, une vaine formule sans vie et sans amour; nulle part on n'y donne à Dieu le doux nom de Père ; nulle part on ne dit qu'on l'aime ni qu'il faut l'aimer. C'est comme une religion de l'enfer. Car les démons même croient en Dieu, tremblent de sa puissance et lui adressent quelquefois des prières ; témoin ceux qui prièrent Jésus-Christ de ne pas les envoyer en enfer avant le temps, mais de leur permettre d'entrer dans des pourceaux; mais, les malheureux! ils n'aiment pas Dieu. Le grand commandement du christianisme, c'est d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de toutes nos forces, et notre prochain comme nous-mêmes. De là le précepte de l'aumône chrétienne qui nous oblige, en temps et en lieu, de donner pour nos frères non seulement une partie de notre bien, mais même notre vie ; à l'exemple de Jésus-Christ qui s'est donné et se donne encore tous les jours pour nous et à nous, et qui regarde comme fait à lui-même ce que nous faisons au dernier de

nos frères, ou plutôt des siens. Pour Mahomet, l'aumône qu'il recommandait à ses disciples n'était en grande partie qu'un tribut qu'il levait sur eux pour lui-même. Quand au jeûne du mois de Ramadan, qui consiste à s'abstenir de manger pendant le jour, sauf à passer la nuit dans les plaisirs et la bonne chère, on voit que ce n'est encore qu'une contrefaçon, une singerie du véritable jeûne des chrétiens. Par rapport au jugement dernier et à ses suites les musulmans croient, d'après la parole de Mahomet, que Dieu a dressé au-dessus de l'enfer le pont Sirath, plus affilé qu'une épée ; que tous les hommes doivent passer sur ce pont ; que les uns, à la suite de Mahomet, le franchiront comme l'éclair, les autres comme un cheval qui court, ceux-ci comme un cheval qui marche, ceux-là se traînant le dos chargé de leurs péchés, d'autres enfin tomberont et iront immanquablement en enfer.

Finalement, et ceci est à remarquer, toutes les sourates du Coran, toutes les histoires et toutes les fables qu'elles renferment, toutes les pratiques et toutes les prières qu'elles prescrivent, ont pour but commun d'inculquer ces deux dogmes : « Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète ; » c'est-à-dire de nier indirectement la divinité du Christ et de lui préférer Mahomet ; ce qui est la caractère propre d'un antéchrist. Pour des peuples ignorants comme les Arabes et les Turcs, l'inco-hérence même et la confusion du Coran servent à ce but ; car cette incohérence les empêche d'en saisir l'ensemble et d'en voir le faux et le ridicule. Leur ignorance les empêche de voir l'incohérence du Coran et l'incohérence du Coran entretient et augmente leur ignorance.

Des préceptes sommaires

Comme la ville et le temple de la Mecque étaient depuis un temps immémorial un centre de pèlerinage pour les tribus arabes, Mahomet s'en étant rendu maître l'an 630, eut un moyen de plus de gagner ou soumettre les tribus qui résistaient encore. Dans cette vue il publia l'année suivante un règlement qui interdisait ce pèlerinage à quiconque ne professait pas ouvertement la doctrine musulmane. Bientôt les tribus les plus éloignées reconnurent volontairement son autorité spirituelle et temporelle. Alors il publia que dans l'année même il ferait le pèlerinage de la Mecque, car son séjour habituel était Médine. Il partit en effet de cette dernière ville le 22 février 632 accompagné de toute sa maison et suivi de cent quatorze mille pèlerins accourus de tous les coins de l'Arabie. Après avoir rempli dans ce dernier pèlerinage les fonctions d'imam ou de pontife plutôt que de souverain, il le termina par la réforme informe de l'ancien calendrier arabe. Afin de rendre leur année lunaire égale à l'année solaire, les anciens Arabes, à l'exemple des Juifs, ajoutaient tous les trois ans un 13e mois aux douze mois lunaires. Mahomet abrogea cette intercalation, la déclara



même impie par un passage du Coran, et rétablit l'année purement lunaire, vague et incertaine, que les musulmans suivent encore aujourd'hui. Quand à sa religion dans ce qu'elle a de propre, elle consiste : à professer qu'il n'y a de Dieu que Dieu, et que Mahomet est son prophète ; à se laver les mains et le corps dans certaines occasions ; à prier cinq fois le jour en se tournant vers le temple de la Mecque ; à jeûner le mois de Ramadan ; à faire le pèlerinage de la Mecque au moins une fois dans sa vie. La circoncision n'est pas de précepte formel mais seulement un usage hérité d'Ismaël. Deux mois après son retour à Médine, Mahomet fut attaqué d'un violent mal de tête, et, après quinze jours de cruelles souffrances et d'agonie, il expira le 8 juin 632, âgé d'environ 63 ans.

Mahomet peut-il mourir?

Sa mort causa un grand tumulte à Médine. Le peuple qui assiégeait sa porte ne pouvait croire qu'il fût mortel et prétendait qu'il avait été enlevé au ciel comme Jésus-Christ. Omar se déclara pour ce sentiment et menaça de couper la tête à quiconque soutiendrait le contraire. Cependant le cadavre, resté trois jours sans funérailles, commençait à tomber en putréfaction. Enfin Abou-Bakr rétablit le calme en assurant que Mahomet, sujet à la mort comme les autres hommes, avait rempli sa destinée. Mais il s'éleva une autre querelle : les uns voulaient qu'il fût enterré à Médine, les autres à la Mecque, d'autres enfin à Jérusalem. Abou-Bakr mit encore fin à cette contestation en affirmant avoir ouï dire à Mahomet qu'un prophète devait être enterré où il était mort. On creusa donc à Médine, dans l'appartement et sous le lit même où il avait expiré, une fosse où son corps fut déposé et sur laquelle un de ses successeurs bâtit une grande mosquée.

LA FRATERNITÉ SAINT-PIE X, UNE ŒUVRE SACERDOTALE

« Tout cela, et spécialement la sagesse des normes qui constituent et dirigent l'œuvre donnent bon espoir à son sujet. »

Cardinal Wright, Préfet de la Congrégation du Clergé — Lettre de louanges du 18 février 1971. Quelles sont les sages Statuts qui régissent cette « jeune » société sacerdotale de 50 ans ?

PAR DON GABRIELE D'AVINO (FSSPX, ITALIE), COURRIER DE ROME N°635

l y a cinquante ans, l'Eglise catholique romaine donnait naissance à une nouvelle congrégation, la dernière d'une très longue série de société cléricales, monastiques, religieuses, dont l'histoire de la chrétienté est déjà très riche : la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. A sa fondation elle ne comptait que quelques séminaristes et quelques chambres ; aujourd'hui nous sommes quelques 650 prêtres, plus de 200 séminaristes, quelques centaines de maisons et bien autre chose encore. Beaucoup de vous, chers lecteurs, connaissent notre congrégation depuis des années, peut-être des décennies, certains au contraire viennent peut-être juste de la rencontrer ; cet article n'a donc qu'un but, celui de la faire connaître en profondeur en répondant à cette simple question : qu'est-ce que c'est ?

Le nom

Partons juste de son nom : notre fondateur a voulu, à côté du « genre » (*fraternité*, qui est synonyme de congrégation, société, et désigne une réunion sociale d'êtres humains) et de la « différence spécifique » (*sacerdotale* : elle est composée, nous le verrons, de et pour les prêtres) placer le nom de son saint Patron et titulaire, le Pape Saint Pie X, le dernier souverain pontife canonisé, ainsi que le souverain pontife de

la lutte contre le modernisme, de la restauration des séminaires et de la musique sacrée, de la dévotion eucharistique, et de bien d'autres choses.

Mais en parlant de saints patrons, il est intéressant de souligner les deux autres grands protecteurs qui, bien que ne figurant pas dans le nom de la Fraternité, sont mentionnés dans ses Statuts :

- « La Fraternité est mise spécialement sous le patronat de Jésus Prêtre, dont toute l'existence a été et demeure

sacerdotale 1 »;

- « Elle est aussi sous l'égide de Marie, Mère du Prêtre par excellence et par Lui Mère de tous les prêtres en qui Elle forme son Fils.² »

La fondation

Ce n'est pas ici le lieu pour retracer un excursus historique sur l'origine de la Fraternité, dont le récit, transcrit des paroles de ceux qui, encore vivants aujourd'hui, étaient présents à l'époque, ne manquerait pas de susciter beaucoup d'intérêt et de curiosité ; ce n'est pas non plus notre devoir de retracer l'histoire complète de Mgr Lefebvre, le fondateur de l'œuvre : cela nous éloignerait trop de notre sujet. Mais il nous faut tout de même dire en quelques mots qui fut l'homme qui, peu de temps avant le fatidique 1er novembre 1970, ignorant encore ce que la Providence allait lui réserver, fut le moteur de

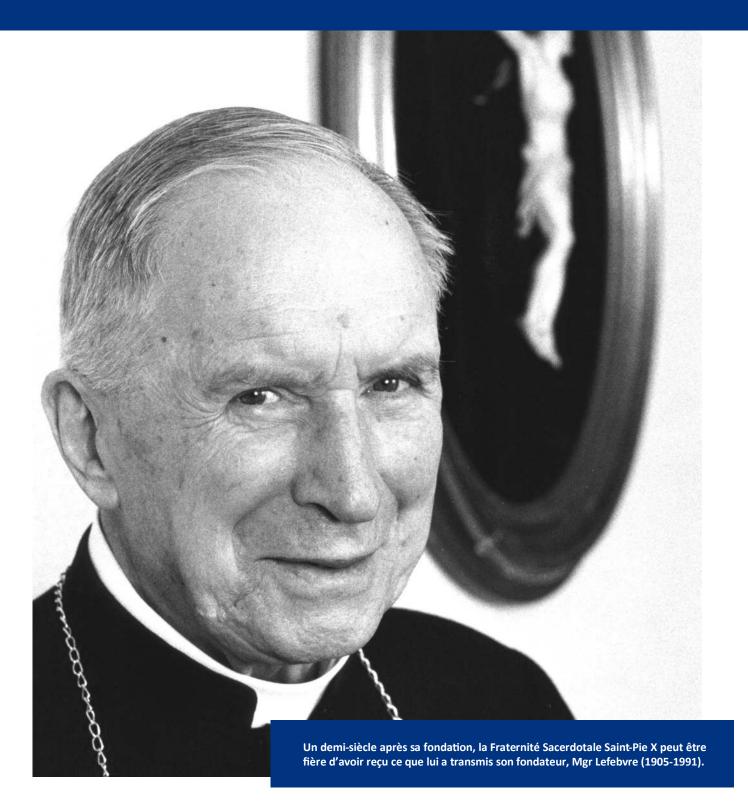
cette congrégation.

Mgr Marcel Lefebvre fut avant tout un prêtre missionnaire, qui accumula une grande expérience d'apostolat dans des pays africains pendant 13 ans ; il fut un religieux de la congrégation des Pères du Saint-Esprit pendant toute sa vie ; il devint, après ses premières années de sacerdoce, professeur de séminaire dans le scolasticat de philosophie de sa congrégation ; il fut nommé

délégué apostolique pour toute l'Afrique francophone et il eut cette charge de 1948 à 1959 ; il fut ensuite archevêque de Dakar au Sénégal pendant sept ans, jusqu'à son retour en France pour gouverner le diocèse de Tulle en 1962, et enfin Supérieur Général de sa congrégation. Mais au terme de cette carrière ecclésiastique brillante et variée, le rôle de fondateur l'attendait...

Monseigneur, toutefois, n'inventa pas tout tout seul, et pour dire la vérité ce n'est pas lui qui prit l'initiative ;

La vraie cause de tout fut simplement l'Eglise catholique



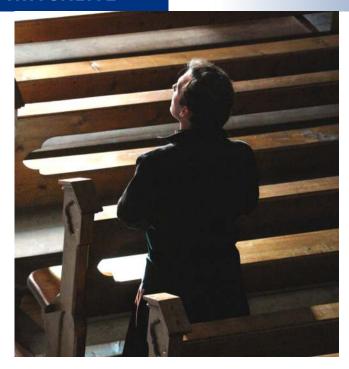
c'est un groupe de séminaristes du séminaire français de Rome qui, à la fin des années 60, fatigués des nouveautés doctrinales et liturgiques surgissant de toutes parts et faisant des dégâts dans le sillage du nouveau courant inauguré par le Concile Vatican II, demandèrent au prélat désormais âgé de les aider et de les secourir dans leur formation sacerdotale. Monseigneur accepta.

Mais il faut bien rappeler, comme le faisait souvent Mgr Lefebvre lui-même, que la vraie cause de tout fut simplement l'Eglise catholique qui, en la personne de l'Evêque local du diocèse choisi par Monseigneur pour la formation de ses clercs, approuva les statuts de cette nouvelle congrégation sacerdotale. Il s'agissait du diocèse de Lausanne, Genève, et Fribourg, cette dernière ville étant celle où l'évêque français avait trouvé un premier logement (avant l'acquisition de la maison d'Ecône) ; l'évêque de Fribourg, Mgr Charrière, qui connaissait Mgr Lefebvre, accepta d'ériger canoniquement, selon les règles de l'Eglise, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X au titre de *pia unio* dans son diocèse. Quelques mois plus tard, le préfet de la Sacré Congrégation du Clergé, S.E.R. le Cardinal Wright, envoyait la lettre rituelle d'éloge pour l'œuvre entreprise : ainsi, dans les années 1970 et 1971, l'Eglise catholique bénissait cette fondation.

Les membres

Mais de qui est composée notre congrégation ? Qui peut en faire partie ? La liste complète et exhaustive se trouve dans les Statuts immédiatement sous le titre, pour en désigner les destinataires.

SPIRITUALITÉ





Notre combat fut dès le départ, et il l'est encore aujourd'hui, celui pour la préservation du sacerdoce.

Les clercs avant tout, c'est-à-dire les ecclésiastiques, et en premier lieu les prêtres, qui représentent en effet la majorité des membres : c'est pour eux que la Fraternité a été fondée et ils en sont, pour ainsi dire, l'âme ; en suite les séminaristes, c'est-à-dire ceux qui reçoivent actuellement la formation sacerdotale dans l'un des séminaires internationaux de la société mais qui, dès le moment de leur *engagement* (voir plus loin) jouissent déjà des bénéfices spirituels et matériels des membres, et se conforment au respect des Constitutions.

Les frères, que Monseigneur avait conçus comme des religieux auxiliaires du sacerdoce, dont la forme de vie consiste en l'émission des trois vœux religieux de pauvreté, chasteté et obéissance aux supérieurs de la Fraternité. Leur rôle est de fournir, en même temps que le soutien spirituel de la prière et de la pratique des vertus de religion, une aide dans la liturgie, dans l'enseignement du catéchisme, dans les devoirs plus matériels de la vie d'un prieuré, d'une école, etc³.

Les oblates, qui bien qu'elles ne prononcent pas publiquement de vœux de religion, s'engagent, sous la conduite directe des supérieurs locaux de la Fraternité, à fournir une aide matérielle dans les maisons de la société auxquelles elles sont assignées ; elles participent à la prière commune et revêtent un habit religieux. Il s'agit en général, comme c'est prévu par les statuts eux-mêmes, soit de religieuses d'autres congrégations qui, en raison de l'infidélité de celles-ci à la doctrine traditionnelle de l'Eglise, désirent s'associer à la Fraternité, soit de personnes qui, en raison de leur âge, ne peuvent pas entrer dans la congrégation des Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X, mais qui désirent « quitter la vie du monde pour vivre de l'esprit de la Fraternité. 4 »

Sont membres également **les tertiaires**, c'est-à-dire des laïcs ou des prêtres qui désirent vivre de l'esprit de la Fraternité Saint-Pie X en acceptant le règlement du Tiers -Ordre et en jouissant des bénéfices spirituels de prière et de suffrage au sein de la Fraternité. ⁵

Enfin, bien que non présentes dans la liste des destinataires des Statuts, nous ne pouvons pas ne pas mentionner les **Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X,** congrégation fondée par Mgr Lefebvre lui-même « [...] au moins en esprit et en désir, au même moment que la Fraternité des prêtres. 6 » Cette congrégation est structurée parallèlement à la Fraternité, avec une Supérieure générale distincte et son propre ordre hiérarchique ; toutefois elle en est le pendant, indissolublement lié à la Fraternité Saint-Pie X par la même spiritualité, la même doctrine, le même apostolat. 7

Dans le projet initial de Mgr Lefebvre, la Fraternité étant érigée comme une pia unio, les membres clercs devaient être incardinés dans un diocèse et dépendre par conséquent de l'Evêque local⁸ ; toutefois il était déjà prévu par les Statuts que la société accomplirait les pas nécessaires pour devenir de droit pontifical, et en conséquence avoir la possibilité d'incardiner en son sein ses membres. Cela arriva avec le Decretum laudis du cardinal Wright du 18 février 1971, qui sanctionne ce passage ; depuis lors tous les membres sont incardinés au sein de la Fraternité, au moyen d'un engagement prononcé et souscrit à l'occasion de la fête du 8 décembre. Cet engagement est contracté annuellement juste avant l'ordination sacerdotale sous-diaconale, étape avant laquelle les membres devront avoir prononcé l'engagement définitif et perpétuel dans la Fraternité Saint-Pie X.

La structure

En quoi consiste principalement la Fraternité ? Rien de plus éloquent que la définition qu'en donnent ses Statuts : elle est « une société sacerdotale de vie commune sans vœux. 9 »

Voilà donc la spécificité de la Fraternité : **la vie commune**. L'idée ne fait que reprendre un modèle canonique précis déjà existant depuis plusieurs siècles : des prêtres séculiers, c'est-à-dire qui, au lieu d'être directement au service d'un diocèse, vivent en commun mais sans être « réguliers », c'est-à-dire sans prononcer les vœux habituels religieux de pauvreté, chasteté et obéissance ; ils exercent néanmoins un ministère apostolique, dans des maisons qui les accueillent au moins par trois, selon la nécessité. Monseigneur cite un exemple d'une congrégation semblable dans les Statuts, juste après la définition : la société des Missions Etrangères ; la vie commune que l'on pratique dans ce type de société facilite la constance, et la régularité dans la prière, dans les repas, dans les différents activités, et habitue à l'exercice de la charité fraternelle.

Si la charité fraternelle à l'égard des confrères est l'exercice *personnel* d'une vertu qui tire seulement sa matière de la vie sociale, les autres éléments sont en revanche des actes essentiellement sociaux, sans lesquels il n'y a pas de vie commune possible dans la Fraternité : la prière commune, les repas, les récréations, l'activité apostolique, en un mot la journée entière.

Quand à la prière, les Statuts en indiquent quatre temps non facultatifs (bien entendu, les membres auront d'autres moments de prière personnelle, dont les horaires et les circonstances seront libres) : l'office de Prime avec la méditation, suivis de la célébration de la Messe de communauté ; l'office de Sexte, le chapelet ou le salut du Saint Sacrement, et l'office de Complies. Ces moments de prière ont lieu dans la chapelle du prieuré (ou de l'école, ou du séminaire), chapelle qui est le « cœur » de nos maisons. Y participent tous les membres qui ne sont pas légitimement empêchés.

Les repas sont les trois repas canonique : petit-déjeuner, déjeuner et dîner. On y réfléchit peut-être rarement, mais même dans la liturgie, les membres de la Fraternité entendent des paroles qui rappellent cette règle : dans l'ordination au sous-diaconat, en effet, au moment de l'appel nominal des candidats par l'Archidiacre, le Notaire indique le *titulum* en vertu duquel ils reçoivent cet ordre sacré ; dans la Fraternité, les sous-diacres sont ordonnés *ad titulum mensae communis*. Comme pour la prière, ce *repas commun* fait partie de la règle et seul un empêchement légitime de santé ou d'apostolat peut en dispenser.

Les personnes qui fréquentent de façon habituelle nos prieurés, en Italie comme ailleurs, se seront aperçues que bien souvent les prêtres et les frères, après les repas principaux, passent encore quelques moments de récréation ensemble, en se promenant ou à l'intérieur, toujours dans cet esprit de vie commune, mais aussi, bien entendu, pour parler de questions inhérentes à l'apostolat. De plus, quand c'est possible, les supérieurs organisent des sorties de communauté réservées aux membres. Ces moments sont l'occasion pour ceux-ci, le temps d'une journée, ou d'une demi-journée, de mettre temporaire-

ment de côté les activités les activités et les fatigues apostoliques et de passer du temps uniquement avec leurs confrères.

Plus généralement, c'est toute notre journée au prieuré qui est calquée sur une forme de vie commune, qui nous rappelle précisément celle d'une famille, au sein de laquelle les activités et occupations les plus diverses se déroulent dans un climat fraternel, et où règne l'harmonie dictée par la charité.

En élargissant un peu notre champ visuel et en nous éloignant des communautés particulières comme les prieurés, les écoles, les séminaires, pour parler encore de la structure de la Fraternité, nous ne pouvons pas ne pas mentionner sa hiérarchie. A la tête de celle-ci, tout d'abord, un Supérieur Général (actuellement en charge, depuis le 11 juillet 2018, l'italien don Davide Pagliarani, autrefois Supérieur du District italien de 2006 à 2012), puis deux Assistants généraux, qui forment le Conseil général, chargé du gouvernement de la congrégation. S'y ajoutent, depuis juillet 2018, deux Conseillers généraux pour les causes d'importance majeure. Tous sont élus par le Chapitre général (réunion de tous les supérieurs majeurs qui se tient tous les 12 ans) pour un mandat de 12 ans. Un Secrétaire général et un Econome général sont nommés par le Supérieur général pour un mandat de six ans. Toutes les charges décrites jusqu'ici forment la Maison généralice, qui se trouve actuellement à Menzingen, dans le canton suisse de Zürich.

La hiérarchie se compose encore, principalement, des Supérieurs de Séminaire nommés par le Supérieur général ad nutum. La congrégation étant géographiquement divisée en Districts ou Maisons autonomes (chacun(e) correspondant à un pays ou un groupe de pays, ou même un continent, sur l'exemple des provinces ecclésiastiques des provinces religieuses), il y a ensuite les Supérieurs de district ou de Maisons autonomes, responsables de l'apostolat dans ces régions.





Messe à la chapelle du prieuré de Croix.

Les écoles de la Fraternité Saint-Pie X distinctes des prieurés ont un **Directeur** qui a les fonctions de prieur ; il faut citer enfin la possibilité plutôt rare que certains prêtres soient **Aumôniers** résidents de maisons de Sœurs, qu'elles soient de la Fraternité Saint-Pie X ou de congrégations traditionnelles amies.

Pour conclure la description de ce qu'est la Fraternité nous devons dire un mot de la **sainte Messe** : celle-ci est véritablement le cœur de l'activité apostolique des membres, qu'ils soient prêtres (alors dans la célébration), séminaristes, frères, oblates ou tertiaires (alors dans la pieuse assistance) ; il n'y a pas une page des Statuts où notre Fondateur n'en parle pas et n'en fasse pas le soleil qui irradie toutes les vertus, toute la doctrine, toute la vie spirituelle, puisqu'elle constitue le but de la venue de Jésus sur terre, c'est-à-dire la Rédemption des âmes, ritualisée de façon non sanglante sur nos autels. Voici un extrait des Statuts à ce propos :

« La Fraternité est essentiellement apostolique, parce que le sacrifice de la Messe l'est aussi et parce que ses membres auront généralement à exercer un ministère extérieur. Ils vivront dans cette conviction que toute l'efficacité de leur apostolat découle du Sacrifice de Notre -Seigneur qu'ils offrent quotidiennement¹⁰. »

Il s'agira donc, pour nous, membres, de faire de la sainte Messe la réalité du « *Mihi vivere Christus est* ¹¹ », comme l'affirment encore les Statuts. ¹² La dévotion pour cet ineffable Sacrifice, nous exhorte encore le Fondateur, nous portera à avoir une connaissance théologique toujours plus grande pour nourrir la vertu de Foi, et à avoir en outre une attention particulière pour sa préparation spirituelle et matérielle. ¹³

Comme le disait le Fondateur, la Fraternité, bien que s'inspirant du patrimoine spirituel de nombreuses congrégations et ordres du passé, n'a pas une spiritualité propre ; mais elle fait sienne la **spiritualité de l'Eglise**,

fondée précisément sur le saint Sacrifice de la Messe, sur le sacerdoce catholique, sur le mystère de la Rédemption.

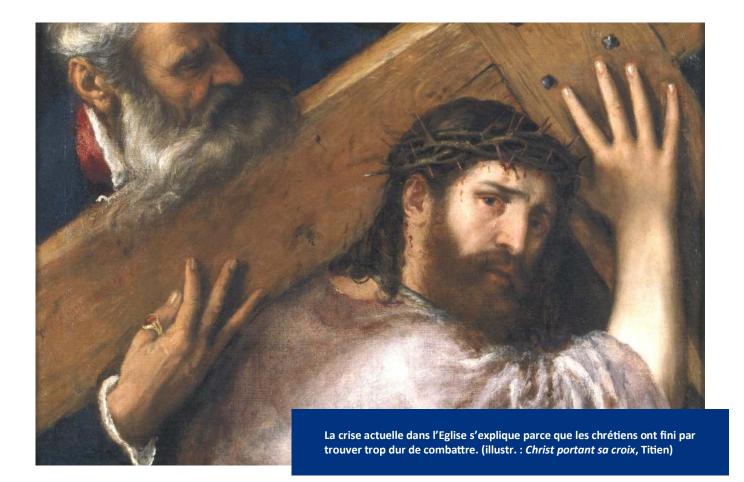
Le but

C'est volontairement que nous parlons de « but » au singulier et non de « buts », même si concrètement les Statuts en indiquent plusieurs. En réalité il s'agit d'un seul but, auxquels les autres se rattachent, et en un certain sens, dont ils participent : « le but de la Fraternité et tout ce qui s'y rapporte et rien que ce qui le concerne, c'est-à-dire tel que Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a voulu lorsqu'il a dit : "Faites ceci en mémoire de moi". 14 »

Le sacerdoce, donc. Et donc avant tout sa formation : c'est pour cela que l'œuvre principale de notre congrégation, qui fut aussi la première réalisée historiquement, est celle des Séminaires ; c'est pour cela que le livret de nos constitutions rappelle, tout de suite après le texte des Statuts, le Règlement des Séminaires. L'analyse de ce règlement bien qu'intéressante, serait trop longue, mais il suffira de rappeler que Mgr Lefebvre fondait la bonne réussite de la formation sacerdotale des séminaristes principalement sur la foi profonde dans le mystère de Jésus-Christ et de sa Rédemption, et sur l'étude approfondie des réalités naturelles et surnaturelles enseignées par la saine philosophie et la théologie thomiste 15. En effet le docteur angélique saint Thomas d'Aquin a été et sera le guide des jeunes lévites de la Fraternité précisément comme l'a toujours désiré l'Eglise dans ses paternelles exhortations sur la formation sacerdotale. Cela permettra aux jeunes lévites, en outre, d'éviter les erreurs modernes du libéralisme, comme le disait Mgr Lefebvre lui-même. 16

Mais qui dit « sacerdoce » dit obligatoirement « sacrifice », et voici que les Statuts affirment que la finalité de la congrégation est d'orienter et de réaliser la vie du prêtre vers le saint sacrifice de la Messe, qui sa raison d'être. ¹⁷

La Messe, comme nous l'avons dit plus haut, est le sommet de la vie sacerdotale et donc de la vie des membres de la Fraternité Saint-Pie X ; autour d'elle se construit l'apostolat et toute forme de vie apostolique ; il est utile de rappeler à ce propos, que dans la journée de tout prêtre, est strictement obligatoire, sous peine de péché grave, la récitation intégrale du Bréviaire ou Office divin, tandis que la célébration de la Messe, selon le droit canon, n'est obligatoire que quelquefois par an (pour les prêtres, bien entendu, qui n'ont pas charge d'âmes).18 Toutefois nous avons noté plus haut que Monseigneur nous dit, à propose de la sainte Messe, « qu'ils [les prêtres membres] l'offrent quotidiennement 19 » ; il est en effet en usage dans la Fraternité que nous, prêtres, sauf cas de force majeure, célébrions tous les jours le saint Sacrifice, même si cela ne constitue pas une obligation stricte ; et



ceux qui nous fréquentent un peu savent bien que lorsque nous nous déplaçons pour des voyages apostoliques ou pour de brèves vacances, notre première préoccupation est toujours de savoir où, comment, et quand célébrer la Messe. Il est difficile d'imaginer, du reste, ce que peut faire quotidiennement un prêtre si ce n'est précisément intercéder pour les péchés du peuple à travers cet instrument très efficace voulu et institué par Jésus-Christ lui-même.

D'autres activités, enfin, font partie des buts ou plutôt de l'unique but de la Fraternité: la sanctification des prêtres, et parmi eux aussi ceux qui sont extérieurs à la congrégation, les vocations religieuses, les écoles, les chapelles. Quand à la sanctification du clergé, nous ne pouvons pas ne pas remarquer le zèle que nos Supérieurs ont toujours eu à promouvoir des rencontres et des retraites sacerdotales dans lesquelles des prêtres amis sont accueillis et encouragés à continuer, en ces temps de crise, la lutte pour la vraie doctrine et la liturgie traditionnelle; nous savons aussi que parfois certains de ces prêtres, ayant abandonné courageusement leur diocèse, se sont unis à l'apostolat de la Fraternité, après une période de formation.

Des vocations religieuses des Frères et des Oblates, nous avons déjà parlé. Quant à la formation de la jeunesse : « Les écoles, vraiment libres de toutes entraves afin de dispenser une éducation totalement chrétienne à la jeunesse, seront encouragées et éventuellement fondées par les membres de la Fraternité. c'est d'elles que sorti-

ront les vocations et les foyers chrétiens. 20 »

On remarquera que pour l'œuvre des écoles aussi, ce qui est en vue est le sacerdoce, dans la possibilité et même la probabilité concrète qu'une saine formation naturelle et surnaturelle fasse naître chez les jeunes le désir de coopérer à l'œuvre du salut des âmes par le sacerdoce catholique.

Enfin, de chaque prieuré ou école dépendent une série de **Chapelles**, c'est-à-dire de centres de Messe, dans lesquels nous nous rendons en fin de semaine pour la célébration dominicale des saints mystères, l'administration des sacrements, les catéchismes, des conférences, des visites aux malades, et autres activités semblables. Les Statuts disent : « Le ministère paroissial, la prédication de missions paroissiales, sans limites de lieux, sont également des œuvres auxquelles s'adonne la Fraternité. 21 » Quant à ce dernier point, qui, parmi nos fidèles, ne s'est pas aperçu des centaines de kilomètres que la plupart de nos prêtres parcourent chaque week-end, en long et en large dans les différents pays! Voiture, train, car, et même avion sont le rendez-vous hebdomadaire de ces infatigables voyageurs. Justement, comme l'écrivait prophétiquement Mgr Lefebvre, sans limites de lieux. Il faudrait encore décrire, mais la place nous manque, les

activités connexes liées à ces activités principales, et que

la Fraternité déploie néanmoins avec zèle et engage-

ment : les camps d'été pour les jeunes de tous âges,

(Croisade Eucharistique, scoutisme, mouvements pour la

jeunesse); exercices et retraites spirituelles dans ses



nombreuses maisons, selon différentes méthodes, parmi lesquelles la première est l'inimitable méthode des exercices de Saint Ignace de Loyola; congrès de formation en tous genres, dans tous les Districts et souvent plus d'une fois par an; sessions théologiques pour prêtres membres et extérieurs; pèlerinages sur les principaux lieux saints de la chrétienté.

Conclusion

Il est indéniable que nous sommes face à une œuvre voulue par Dieu, sinon on ne pourrait pas expliquer son développement soudain ni son existence et sa vivacité actuelle, malgré les très nombreuses épreuves et persécutions subies au cours des années ; mais pour l'avenir, quel est le destin de cette société ?

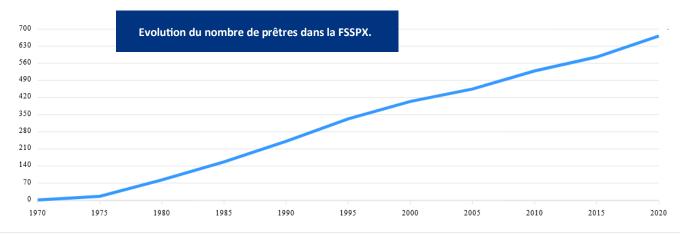
On la considère très souvent, à tort selon, nous, comme uniquement en relation avec la crise que traverse l'Eglise : la Fraternité ferait fonction d'anti-Concile Vatican II et d'anti-modernisme ; ces derniers disparus, cela n'aurait plus de sens qu'elle reste en vie, et elle

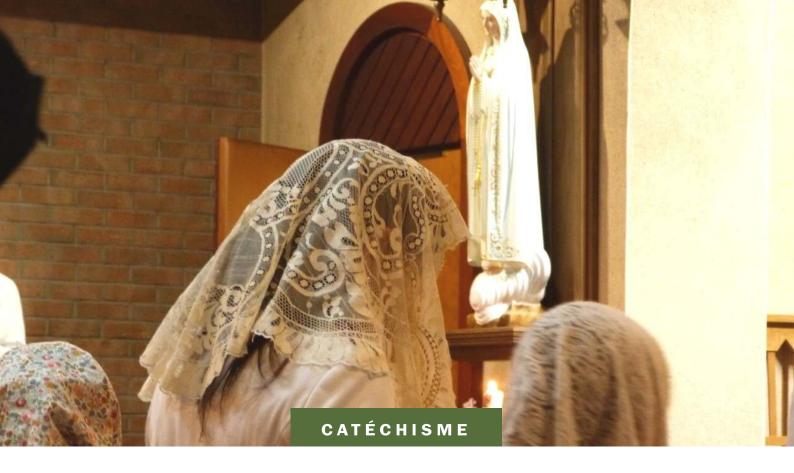
pourrait par exemple « se fondre » avec d'autres congrégations déjà existantes, ou bien encore envoyer ses prêtres dans les diocèses.

En réalité, comme nous avons cherché à le montrer dans ces lignes, la Fraternité a au contraire une finalité précise dans l'Eglise justement comme œuvre de formation et de transmission de l'authentique sacerdoce catholique, œuvre que la Providence a voulue et suscitée en un temps de crise et de besoin urgent. Mais quand ces temps obscurs pour l'Eglise seront finis, la Fraternité Saint-Pie X, qui aura indubitablement contribué, c'est le moins que l'on puisse dire, à maintenir vivante et allumée la flamme de la Foi, conservera toute sa raison d'être et continuera, tant que la Providence le voudra, à servir l'Eglise par ses œuvres pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

- 1. Statuts, règlements et cérémoniaux de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (dans cet article : *Statuts*), n°1-3.
- 2. Ibidem. nº1-4.
- 3. Statutis, de regulis peculiribus fratrum Fraternitatis sacerdotalis Sancti Pii X, n°3 : « la fin spécifique des Frères de la Fraternité est de venir en aide aux prêtres dans tous leurs ministères, sans les remplacer dans leur fonctions sacerdotales, mais en facilitant leur travail apostolique de différentes façons [...]. » Il s'agira donc aussi bien de fournir une aide matérielle au sens strict, comme de s'occuper d'activités d'économat, manutention, jardinage, cuisine, que d'une aide « apostolique » concernant l'enseignement du catéchisme pour les enfants, ou encore une aide liturgique comme le chant sacré et le service de la Messe.
- 4. Statuts des sœurs Oblates de la Fraternité Saint-Pie X , n°1, a) et b). Au n°2, on lit : « Ces personnes demandent au Supérieur Général de la Fraternité Saint-Pie X de les accueillir afin de se sanctifier au

- contact de la Fraternité, faisant du saint sacrifice de la Messe la source inépuisable de leur vie spirituelle et religieuse. Elles vivent également afin de se donner selon leurs talents, aux œuvres de la Fraternité, de venir en aide aux prêtres, que ce soit dans les Séminaires, dans les prieurés ou dans les écoles. »
- 5. Statuts, Règles pour le Tiers-Ordre de Saint-Pie X
- 6. Conférence aux Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X, 11 décembre 1975, Albano.
- 7. Cf. Cor Unum n°124, nov. 2019.
- 8. Statuts, chap. IV, n°2.
- 9. *Ibidem*, chap. I, nº1.
- 10. *Ibidem*, chap. I, n°2.
- 11. Saint Paul, Phil. I, 21.
- 12. Statuts, chap. I, n°3.
- 13. *Ibidem*, chap. II, n°3. 14. *Ibidem*. chap. II, n°1.
- 15. Règlements des Séminaires de la Fraternité Saint-Pie X, I, n°4-5.
- 16. Statuts, chap. III, n°1.
- 17. Ibidem, chap. II, n°2.
- 18. CIC, can. 805.
- 19. Cit. de la note 8.
- 20. Statuts, chap. III, n°4.
- 21. Ibidem, n°5.





LES SIGNES DU CHRÉTIEN

D'APRÈS LE MANUEL D'INSTRUCTION RELIGIEUSE (1898) DU CHANOINE BOULOUMOY

emande – Comment s'appellent ceux qui suivent la doctrine de Jésus-Christ? Réponse – Ceux qui suivent la doctrine de Jésus-Christ s'appellent chrétiens.

Le mot *chrétien* vient du grec χριστός, *Christ, oint, sacré*, et veut dire disciple de J.-C. – C'est dans la ville d'Antioche, lors de la prédication de S. Paul et de S. Barnabé, que les disciples de J.-C. commencèrent à être appelés *chrétiens ¹*. On les appelait communément *frères, fidèles, saints, croyants*. Les païens leur donnaient aussi le nom de *Nazaréens* et de *Galiléens*, parce que J.-C. était de Nazareth en Galilée.

D. Qu'est-ce donc qu'un chrétien?

R. – Un chrétien est celui qui, ayant été baptisé, croit et professe la doctrine chrétienne.

Trois conditions sont donc nécessaires pour être chrétien dans toute la force du terme : 1° être baptisé ; 2° croire tout ce qu'enseigne la doctrine chrétienne ; 3° professer, c'est-à-dire pratiquer tout ce qu'elle commande.

Rigoureusement il suffit d'être baptisé pour avoir le nom de chrétien : mais pour être en réalité disciple de J.-C., il faut mettre sa foi et sa conduite en harmonie avec la doctrine chrétienne. Un soldat, qui n'aurait de militaire que l'habit, ne serait pas digne du nom qu'il porte.

D. – Êtes-vous chrétien?

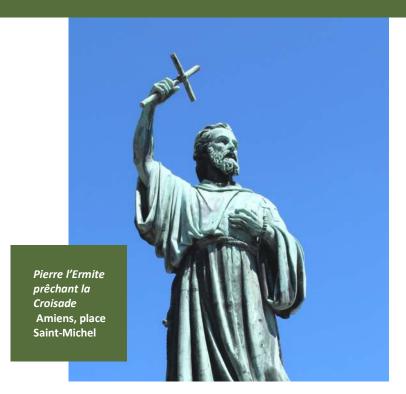
R. - Oui, je suis chrétien par la grâce de Dieu.

1° Je suis chrétien. Jadis, quand les persécuteurs de la religion interrogeaient les disciples du Christ, les généreux martyrs répondaient avec une invincible fermeté: Je suis chrétien, et cette déclaration (ils le savaient bien), devait leur coûter la vie. Nous qui n'avons rien à craindre de semblable, sachons du moins porter haut notre titre de chrétien au milieu de ceux qui l'aiment et de ceux qui le haïssent.

2° Par la grâce de Dieu. Ce n'est pas en vertu de notre naissance, moins encore par nos propres mérites, que nous avons acquis ce titre. Il nous a été conféré par la miséricordieuse bonté de Dieu, dont nous sommes devenus par le baptême les enfants d'adoption. Être chrétien est une grâce, c'est-à-dire un bienfait gratuit de la part de Dieu. C'est par la grâce de Dieu, disait S. Paul, que je suis ce que je suis ².

D. – Quel est le signe du chrétien ? R. – Le signe du chrétien, c'est le signe de la croix.

Les peuples ont des signes, des caractères qui les distinguent les uns des autres: la couleur du visage, le vêtement, la langue, etc. Chaque nation a, comme signe particulier, son drapeau. Dans un même pays, les hommes de diverses professions se reconnaissent également à certaines marques. Le prêtre et le soldat, par exemple, se distinguent extérieurement au costume, à l'uniforme.



Le chrétien, lui aussi, a un signe auquel on peut le reconnaître dans toutes les contrées de la terre : c'est le signe de la croix. L'usage de ce signe sacré remonte à l'origine même du christianisme. Les Pères des premiers siècles en parlent comme d'une coutume qui a toujours été en honneur dans l'Eglise. Contentons-nous de citer Tertullien : « Nous marquons notre front du signe de la croix ; si quelqu'un demande en quel endroit de l'Ecriture de semblables pratiques sont prescrites, on lui répondra que c'est la tradition qui les a établies, la coutume qui les a autorisées, et la foi qui les a fait observer. 3 »

Dans les temps anciens, la croix était un objet d'horreur. Dieu lui-même avait dit : *Maudit soit celui qui est attaché à ce bois* ⁴. Mais depuis que le divin Rédempteur l'a arrosée de son sang et y est mort attaché, la croix est devenue l'objet de la plus profonde vénération. Elle brille sur le sommet de nos temples, sur ma couronne des rois, sur la poitrine des braves. L'Eglise la salue avec les transports de la plus vive allégresse : « *Ô croix, plus brillante que tous les astres, illustre dans le monde entier, aimée des hommes, toi dont la sainteté s'élève au-dessus de tout, seule tu as été digne de porter le trésor du monde. Ô croix, objet de notre amour, tu portes suspendu à tes clous sacrés un fardeau plus cher encore...⁵ »*

D. – Comment fait-on le signe de la croix ?

R. – On fait le signe de la croix en portant la

R. – On fait le signe de la croix en portant la main droite au front, puis à la poitrine, ensuite à l'épaule gauche et enfin à l'épaule droite, en disant : Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

C'est la manière ordinaire de faire le signe de la croix. Il n'y a guère qu'une circonstance où l'on déroge à cette règle indiquée par les rubriques. Quand on assiste à la sainte Messe, au commencement de l'évangile, on fait avec le pouce de la main droite, un triple signe de croix ; sur le front pour marquer qu'on adhère aux enseignements contenus dans le saint Evangile ; sur la bouche,

pour indiquer que l'on est prêt à confesser la vérité ; sur le cœur, pour attester qu'on aime la vérité et qu'on veut la mettre en pratique. On ne saurait apporter trop de soin à l'acte éminemment religieux du signe de la croix. Que de fois ne fait-on pas avec une précipitation regrettable, sans attention aux paroles que l'on prononce et au sens qu'elles renferment ?

D. – Que nous rappelle le signe de la croix?

R. – Le signe de la croix nous rappelle les principaux mystères de notre religion, qui sont les mystères de la sainte Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption.

D. – Comment le signe de la croix nous rappelle-t-il le mystère de la sainte Trinité?

R. – Le signe de la croix nous rappelle le mystère de la sainte Trinité parce que, en le faisant, nous nommons et invoquons les trois personnes de la sainte Trinité.

D. – Comment nous rappelle-t-il les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption?

R. – Il nous rappelle les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, parce que nous formons sur nous la figure de la croix sur laquelle JÉSUS-CHRIST, le Fils de Dieu fait homme, est mort pour nous racheter.

En disant : *et du Fils*, nous nous rappelons que le Fils unique de Dieu a pris un corps et une âme semblables aux nôtres : voilà le mystère de l'Incarnation. Quant au mystère de la Rédemption, il est indiqué par la figure même que nous traçons, la croix, sur laquelle J.-C. est mort pour nous racheter. On peut dire aussi que le mystère de l'Incarnation est renfermé dans celui de la Rédemption : comment, en effet, J.-C. aurait-il pu mourir pour nous, s'il n'avait pris un corps et une âme ?

D. – N'y a-t-il pas un autre signe qui distingue les chrétiens de ceux qui ne le sont pas ?

R. – Il y a un autre signe qui distingue les chrétiens de ceux qui ne le sont pas, c'est le Symbole des Apôtres.

Conclusions pratiques

1° Avant tous nos autres titres nous devons placer celui de chrétien : c'est le plus grand, le plus noble, le plus essentiel. S. Louis, roi de France, signait : *Louis de Poissy*, du nom de la ville où il avait été fait chrétien par le baptême. 2° Il est très avantageux de faire le signe de la croix : le matin, dès le réveil, pour consacrer à Dieu sa journée ; 3° avant et après les repas, pour exprimer à Dieu sa reconnaissance ; 4° quand on éprouve quelque tentation, pour résister plus efficacement au démon ; 5° quand on est dans quelque danger, afin d'implorer la protection divine, soit pour l'âme, soit pour le corps.

^{1.} Act. XI, 26.

⁽I, 26. 3. De Cor. milit. C. 3. XV, 10. 4. Deutér. XXI, 21.

^{5.} *Brév. rom.*, Invent. de la Sainte Croix, 3 mai.

LA TRADITION CATHOLIQUE, Pour que le Christ règne en Picardie

RETROUVEZ-NOUS SUR LAPORTELATINE.ORG

LA FRATERNITÉ SAINT-PIE X

Elle est une société de prêtres catholiques fondée par Mgr Marcel Lefebvre en 1970. Son but essentiel est la formation de bons prêtres par les moyens que l'Eglise a toujours employés : le saint sacrifice de la Messe dans son rite de toujours, la prédication de la foi et de la morale catholiques, la dispensation de la grâce par les sacrements de l'Eglise, la doctrine catholique puisée aux meilleures sources, la vie en commun dans la charité et la prière.

Ses membres se dévouent sur tous les continents du monde et dans les œuvres les plus diverses : séminaires, ministère paroissial au sein de prieurés, écoles primaires et secondaires, enseignement supérieur, maisons de retraites spirituelles, aumônerie de religieuses, missions, œuvres de charité.

La FSSPX en 2020 : 3 évêques, 670 prêtres, 140 frères, 210 sœurs, 75 oblates, 200 séminaristes



NOS ECOLES DANS LES HAUTS-DE FRANCE



Ecole Notre-Dame

Tenue par les mères dominicaines de Saint-Pré Primaire pour garçons et filles 62300 Eleu-dit-Lauwette / Tel. 03 21 75 51 67

Ecole St-Jean-Baptiste-de-La-Salle

Tenue par les prêtres de la FSSPX Secondaire pour garçons — Pensionnat 62690 Camblain-l'Abbé / Tel. 03 21 22 00 04



Cours Notre-Dame des Victoires

Tenu par les mères dominicaines de Saint-Pré Secondaire pour filles — Pensionnat Primaire pour garçons et filles

02120 Le-Hérie-la-Viéville / Tel. 03 23 61 00 83

QUEL OFFRANDE POUR ?

L'Eglise accomplit gratuitement ses fonctions. Mais elle a besoin de chaque don pour vivre. Il est proposé les montants suivants :

> Baptême : 50 € Intention de messe: - une messe : 18 € Mariage : 200 € - neuvaine : 180 € Sépulture : 180 €

- trentain : 720 €

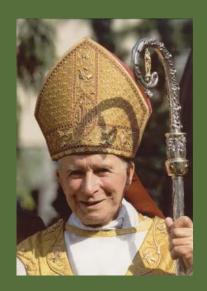
Directeur de la publication : Abbé Benoît Espinasse — Rédacteur : Abbé Gabin Hachette Impression: Helloprint BV — Schiedamse Vest 89 — 3012 BG Rotterdam



LA CHARTE

de la Fraternité Saint-Pie X

EXTRAITS DE LA DÉCLARATION DE MGR LEFEBVRE DU 21 NOVEMBRE 1974



Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le Concile dans toutes les réformes qui en sont issues.

Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Eglise, à la ruine du sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement teilhardien dans les universités, les séminaires, la catéchèse, enseignement issu du libéralisme et du protestantisme condamnés maintes fois par le magistère solennel de l'Eglise.

« S'il arrivait, dit saint Paul, que nous-mêmes ou un ange venu du ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème » (Gal. 1,8).

On ne peut modifier profondément la lex orandi sans modifier la lex credendi. A messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Eglise charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours.

Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit.

La seule attitude de fidélité à l'Eglise et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme.

C'est pourquoi sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la Sainte Eglise Catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures.

C'est pourquoi nous nous en tenons fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué dans la foi, les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Eglise, par l'Eglise de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du Concile en attendant que la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle.